

ANNEE 2011

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XI^e LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2008-2009

COMPTE RENDU IN- EXTENSO

SEANCE DU MARDI 22 DECEMBRE 2009

Sommaire

MINISTERE DE L'URBANISME, DE L'HABITAT, DE LA
CONSTRUCTION ET DE L'HYDRAULIQUE

	<u>Pages</u>
1 - Membre du Gouvernement présent.....	02
2 - Ouverture de la séance.....	02
3 - Discussion générale.....	10
4 - Fin de la séance.....	53

Secrétaires élus

- Madame Astou Kane SALL
- Madame Aminata DIALLO

Présidence de

- Madame Aïssatou MBODJI,
4^e Vice-présidente

Séance plénière du mardi 22 décembre 2009

(La séance est ouverte à 10h 30)

- 1 -

Membre du Gouvernement présent

Est au banc du Gouvernement :

Monsieur Oumar Sarr, Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique.

- 2 -

Ouverture de la séance

MADAME LA PRESIDENTE

Mesdames et Messieurs, la séance est ouverte.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n° 19/2009 portant création de l'Office du Lac de Guiers.

La parole est à notre collègue Adama Sow, Rapporteur de l'Intercommission, constituée par la Commission du Développement et de l'Aménagement du territoire et la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Équipement et des Transports.

Cher collègue, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Monsieur le Ministre,
Chers Collègues,

L'Intercommission constituée par la Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire et la Commission de l'Urbanisme, de l'Habitat, de l'Équipement et des Transports, s'est réunie le mercredi 16 décembre 2009 à 10h dans la salle du Nouveau Bâtiment, sous la présidence de Monsieur Moussa Cissé, 1^{er} Vice-président de la Commission du Développement et de l'Aménagement du Territoire, à

l'effet d'examiner le projet de loi n°19/2009 portant création de l'Office du Lac de Guiers.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Oumar Sarr, Ministre d'Etat, Ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat, de la Construction et de l'Hydraulique, entouré de ses principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président, au nom de l'Intercommission a félicité et souhaité la bienvenue à Monsieur le Ministre d'Etat, avant de lui donner la parole pour la présentation de l'exposé des motifs.

Monsieur le Ministre d'Etat a tenu, à son tour, à remercier les membres de l'Intercommission pour les félicitations qu'ils viennent de lui adresser, avant d'aborder son exposé. Il commencera par préciser que l'Etat du Sénégal accorde beaucoup d'intérêt à la maîtrise et à la gestion des ressources nationales en eau, en particulier celle du Lac de Guiers qui constitue l'une des plus importantes réserves d'eau douce et joue un rôle prépondérant dans le processus de développement économique du pays. C'est fort de ce constat, précise t-il, que les autorités sénégalaises ont érigé la nécessité de sa gestion durable en priorité nationale.

Le contrôle, le suivi et la protection du Lac sont devenus une préoccupation de premier plan, précise t-il.

Monsieur le Ministre d'Etat a ensuite rappelé que d'importants programmes sont exécutés dans le cadre du Projet Sectoriel Eau (PSE) et du Projet Eau à Long Terme (PLT) pour une bonne gestion des ressources hydrauliques et pour l'amélioration de l'approvisionnement en eau potable de Dakar et ses environs, notamment avec l'augmentation de la nouvelle usine de Keur Momar Sarr, permettant ainsi de résorber le déficit de l'approvisionnement en eau de Dakar et des localités riveraines.

Par ailleurs, Monsieur le Ministre d'Etat n'a pas manqué de souligner que la gestion de l'utilisation durable du lac se pose toujours avec une acuité de plus en plus forte, eu égard, d'une part, à la montée en flèche de la demande pour des usages plus diversifiés et, d'autre part, aux risques de pollution et à l'utilisation anarchique de l'espace environnant.

Monsieur le Ministre d'Etat n'a pas manqué de rappeler que l'environnement immédiat du Lac de Guiers est marqué par :

- une accélération du processus d'aménagement agricole des rives ;

- une multiplication des formes d'usage de l'eau (alimentation en eau potable, irrigation, drainage) ;
- une inquiétante dégradation de la qualité de l'eau du fait, entre autre, des rejets toxiques et de la prolifération des plantes aquatiques ;
- des risques de conflits liés au désir de plus en pressant des populations locales d'accéder à l'eau.

Monsieur le Ministre d'Etat a informé vos Commissaires que, au cours des études menées dans le cadre du PLT, des audiences publiques et des discussions avec l'ensemble des acteurs concernés ont permis de noter que toutes les parties intéressées se sont accordées sur le caractère stratégique du Lac de Guiers et sur le fait que la gestion efficace et durable de ses ressources constitue une exigence.

En vue d'une gestion opérationnelle et efficace du Lac de Guiers, Monsieur le Ministre d'Etat précise qu'un certain nombre de recommandations ont été formulées, il s'agit de :

- définir une politique de gestion intégrée des ressources en eau qui prend en compte l'exigence de la concertation et de l'utilisation rationnelle du Lac et de ses environs ;
- instituer une autorité chargée de coordonner et de mettre en œuvre cette politique et d'assurer le monitoring pour une prise en main de la gestion du Lac ;
- élaborer un plan pour une gestion intégrée et durable des ressources du Lac et de son environnement, sur la base d'une approche participative, multisectorielle et endogène ;
- créer un système utilisateur pour une participation réelle des acteurs en renforçant la cellule de gestion du Lac de Guiers ;
- sensibiliser tous les acteurs sur les avantages à tirer d'une gestion concertée et rationnelle du Lac ;
- créer une véritable organisation de la gestion de l'eau avec des procédures pour clarifier les rôles, les interventions et le calendrier de manœuvre des vannes pour une planification des activités.

Monsieur le Ministre d'Etat dira enfin que l'organisation devra faire l'objet d'une évaluation sur la base des paramètres et d'indicateurs précis permettant ainsi de garantir l'efficacité et l'opérationnalité recherchées.

A la suite de l'exposé de Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires se sont interrogés sur :

- les limites de la zone d'intervention de l'Office ;
- l'attitude de l'office par rapport aux exploitations agricoles environnant, à l'accès des pasteurs et pêcheurs à l'eau ;
- la rationalisation de l'espace ;
- les compétences de l'Office en matière de gestion des terres ;
- l'avenir du projet de revitalisation des vallées fossiles ;
- les rapports entre l'organisation créée avec l'OMVS et la SDE, entre autres ;
- les origines des ressources de l'Office du Lac de Guiers ;
- les taxes vont-elles frapper les populations riveraines, les petits agriculteurs, pasteurs ou pêcheurs ?
- les rapports entre l'office et la CSS qui irrigue sur les eaux du Lac et y déverse en même temps de l'eau chargée de sel et des produits chimiques ;
- les rapports entre les Collectivités locales qui gèrent les terres et l'Office ;
- le degré d'implication des populations dans la gestion des ressources du Lac ;
- le choix des membres du Conseil d'administration.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre d'Etat a tenu à rappeler qu'il est natif de la zone, mais qu'il est surtout un passionné du Lac de Guiers qu'il a eu à parcourir dans la partie concernant Dagana, comme dans la partie concernant Louga. Il estime donc connaître son histoire depuis ses anciens noms.

Monsieur le Ministre d'Etat a salué les interrogations pertinentes de vos Commissaires, en rappelant sa disponibilité à organiser une mission pour que les députés puissent voir eux-mêmes la gestion anarchique du Lac, d'où cette impérieuse nécessité d'avoir une autorité capable de gérer cette ressource inestimable. C'est ainsi que Monsieur le Ministre d'Etat soutient avec force qu'en posant cet acte, l'Etat entend mettre en œuvre une politique hardie de contrôle, de suivi et de protection de la ressource dont la pérennité est tributaire d'une gestion nationale et efficiente impliquant l'ensemble des acteurs concernés, notamment lui-même, les Collectivités locales, le secteur privé, les populations.

Sur les zones d'interventions, il précise que, pour le moment, le texte ne traite que la gestion des ressources du Lac de Guiers. Mais, il compte y réfléchir en relation avec les autorités pour savoir si le projet des vallées fossiles sera repris et comment l'intégrer dans ledit projet.

Sur les origines des ressources de l'Office du Lac, Monsieur le Ministre d'Etat informe qu'elles proviennent :

- de la dotation budgétaire annuelle de l'Etat ;
- de la redevance ou des taxes collectées par des services publics de l'eau potable et de l'assainissement ;
- des produits de l'exploitation ;
- de la taxe sur les constructions nouvelles ou existantes ;
- de la taxe de pollution ;
- de la participation des usagers à l'exploitation des infrastructures ;
- des subventions ;
- des dons et legs ;

Monsieur le Ministre d'Etat a tenu donc à préciser que l'Office n'est pas créé pour faire des industries ou pour faire du commerce, mais qu'il a pour missions :

- la planification et la gestion des eaux du Lac, ainsi que la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage, la conception et le contrôle des études et des travaux portant sur des infrastructures relatives à la gestion du plan d'eau du Lac de Guiers ;
- l'exploitation et la maintenance des équipements ;
- le suivi qualitatif et quantitatif des ressources du Lac.

Concernant les villages qui gravitent autour du Lac et qui ne bénéficient pas de cette eau, Monsieur le Ministre d'Etat pense que cette injustice est en train d'être corrigée. Il y a aujourd'hui 40 villages qui bénéficient soit de château d'eau, soit d'adduction d'eau dans le Ngnit, comme dans le Keur-Momar Sarr, selon la DGPRE, et l'œuvre sera poursuivie sur l'ensemble des villages répertoriés.

Sur la pollution du Lac par la CSS, Monsieur le Ministre d'Etat tranche en soutenant qu'on ne peut pas continuer à déverser des éléments pollués dans le Lac. Il estime même qu'il faudrait qu'on demande à la CSS de prendre des mesures pour arrêter tout rejet de produits toxiques qui infecte le Lac et son environnement. C'est pourquoi, à son avis, de donner à l'Office un cadre juridique fort pour affronter tout obstacle présent et futur.

Pour les petits producteurs, agriculteurs, pasteurs et pêcheurs qui pratiquent leurs activités traditionnelles, Monsieur le Ministre d'Etat estime qu'il est impensable de vouloir leur imposer des taxes, d'autant plus que

leur prélèvement reste insignifiant, contrairement aux agro-business, aux usines de traitement pour la consommation de Dakar, entre autres.

Par ailleurs, avant de trouver une alternative à la surexploitation constatée des eaux du Lac, Monsieur le Ministre d'Etat pense qu'on doit limiter, voire contrôler les quantités prélevées puisqu'en combinant évaporation, infiltration et prélèvement sans limite, nous arriverons, un moment, à la réduction du niveau du Lac, et au bout du compte, notre lac d'aujourd'hui deviendra demain une vallée fossile.

Sur le projet des vallées fossiles, Monsieur le Ministre d'Etat suppose que l'arrêt est dû à un échec technique, mais il reste convaincu que le Président Abdoulaye Sène serait beaucoup plus habilité à en expliquer les causes exactes.

Sur le choix des membres du Conseil d'administration, Monsieur le Ministre d'Etat trouve pertinente l'idée de vos Commissaires consistant à retirer les gouverneurs du Conseil d'administration de l'Office, mais il approuve l'intégration du parlement et de l'université.

Satisfaits des réponses apportées par Monsieur le Ministre d'Etat, vos Commissaires ont adopté, à l'unanimité, le projet de loi n°19/2009 portant création de l'Office du Lac de Guiers et vous demandent d'en faire autant, si cela ne soulève de votre part aucune objection majeure.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, très cher collègue.

Monsieur le Ministre d'Etat, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Merci beaucoup, Madame la Présidente.

J'ai juste une observation à faire : à la page 5, avant dernier paragraphe « concernant les villages qui gravitent autour du lac, il y a aujourd'hui 40 villages qui bénéficient soit de châteaux d'eau, soit d'adduction dans le Ngniit, comme dans le Keur Momar Sarr, selon la deuxième période » ; c'est Ngniit, Mbane et Keur Momar Sarr, ce sont les principaux. Donc, il y a Mbane qui n'est pas cité.

Je tenais quand même à ce qu'on l'inscrive ; on pourrait mettre : « dans le Ngniit, dans le Mbane comme dans le Keur Momar Sarr ».

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.

Mes chers collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Je vous donne lecture de la liste des collègues qui ont des observations à faire sur le rapport :

Moussa Cissé

Oumar Khassimou Dia

Thiamba Seck

Abdourahmane Sow

Ousmane Sow Huchard

Ousmane, vous laissez tomber ? Donc, il y a 4 intervenants. Je donne la parole à notre Collègue Moussa Cissé.

MONSIEUR MOUSSA CISSE

Merci, Madame la Présidente.

A la page 5, le Rapporteur a corrigé en lisant la 3^{ème} ligne : «dont la pérennité est tributaire d'une gestion rationnelle et non nationale». Il a corrigé en lisant, mais je voudrais que mes collègues aussi corrigent cela. C'est la page 5, troisième ligne. Toujours sur la même page, l'avant dernier paragraphe, avant-dernière ligne : «Mbane dans le Ngniit», c'est : « N-g-n-i-t » et non «u». Et, à la dernière page, le troisième paragraphe, je suggère que l'on enlève le reste de la phrase qui suit : «mais il reste convaincu que le Président Abdoulaye Sène serait plus habilité à expliquer les causes exactes». D'ailleurs, j'avais suggéré au rapporteur de le supprimer avant la lecture du rapport.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Oumar Khassimou Dia.

MONSIEUR OUMAR KHASSIMOU DIA

Madame la Présidente, c'est à la page 2, troisième paragraphe, à la fin : «c'est fort de ce constat, précise-t-il, que les autorités sénégalaises ont érigé la nécessité» ; non ! En bon français, c'est : « Ont senti la nécessité » ; « on n'érige pas une nécessité » ;

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Thiamba Seck.

MONSIEUR THIAMBA SECK

Merci Madame la Présidente.

Ce sont simplement des coquilles ; à la page 2, dernière phrase : «de résorber les déficits de l'approvisionnement en eau de Dakar», on a bien écrit « u ».

A la page 4, deuxième paragraphe : « Monsieur le Ministre d'État dira en fin que l'organisation», « enfin », c'est un seul mot.

Page 5, premier paragraphe : « l'Etat entend mettre en œuvre une politique de contrôle et de suivie», « suivi », il n'y a pas «e».

Merci Madame la Présidente.

MADAME LA PRESIDENTE

La parole est à notre collègue Abdourahmane Sow.

MONSIEUR ABDOURAHMANE SOW

Merci Madame la Présidente.

Mon collègue Moussa Cissé m'a précédé, et je voudrais simplement compléter ce qu'il a proposé à la page 6, troisième paragraphe. En plus de la suppression qu'il a proposée, je pense qu'il serait convenable de dire « suppose que l'arrêt est dû à des raisons techniques » et non à « un échec technique » ; c'est ce que je propose.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Page 6, troisième paragraphe, vous voulez reprendre la parole, Oumar ? Je voudrais donner la parole au Rapporteur et ensuite au Président de la commission, Moussa Cissé pour trancher cette question et, peut-être, au Ministre.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Merci, Madame la Présidente.
Je prends acte de toutes les suggestions de mes collègues.
Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Monsieur le Président de la Commission, Moussa, venez.

MONSIEUR MOUSSA CISSE

Madame la Présidente, je pense que la correction de notre collègue Abdourahmane Sow, est pertinente : je pense qu'il vaut mieux parler de « raisons techniques », plutôt que d' « échecs techniques ».
Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie.
Monsieur le ministre d'Etat.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Madame la présidente, je suis tout à fait d'accord : la vérité, c'est que ce ne sont pas des raisons politiques, ce sont des raisons techniques qui ont fait que le projet a été arrêté.

MADAME LA PRESIDENTE

Je pense que notre collègue est satisfait.

-3-

Discussion générale

Chers collègues, la discussion générale est ouverte sur les conclusions de l'Intercommission.

Quels sont ceux qui veulent prendre la parole ?

Je vous donne lecture de la liste des intervenants :

Abdourahmane Bocoum
Ousmane Sow Huchard
Moussa Daffé

Ahmed Fall
Chérif Elwaly Diop
Tafsir Thioye
Oumar Khassimou Dia
Ousmane Guèye
Moussa Cissé
Khadim Tabet
Ahmed Saloum Boye
Adama Sow
Abdourahmane Sow
Abdoulaye Dieng n°2
Docteur Magatte Camara
Ndiawar Wade
Doudou Wade

Cela nous fait 17 inscrits. La liste des orateurs est close.
Je donne la parole à Abdourahmane Bocoum.

ABDOURAHMANE BOCOUM

Bonjour, Madame la Présidente.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Je voudrais saluer la décision éclairée du Gouvernement du Sénégal d'ériger le lac de Guiers en une autorité. J'espère que ce sera sous la forme d'un établissement public à caractère industriel et commercial, ceci pour pouvoir lui donner les moyens juridiques et financiers pour mener à bien cette mission extrêmement importante, eu égard au rôle stratégique que le lac de Guiers joue dans l'approvisionnement en eau potable des grandes agglomérations, comme Dakar.

C'est par rapport aux moyens financiers que je voudrais suggérer qu'une taxe, si minime soit-elle, soit prélevée sur les factures d'eau payées principalement par les utilisateurs de la SDE ou de la SONEES.

Il y a une discrimination en faveur de Dakar au détriment des autres villes de l'intérieur qui, très souvent, n'ont accès qu'à une eau sinon boueuse du moins très fluorée qui laisse des séquelles extrêmement importantes sur la dentition d'une très grande majorité des populations sénégalaises. Celles-ci n'ont souvent accès qu'à des forages, mais ne bénéficient pas, pour la plupart, de l'accès au lac de Guiers qui, autant que je sache, est un bien national.

Je voudrais également suggérer d'éviter que ce qui nous est arrivé dans le domaine de la pêche, nous arrive dans l'utilisation de l'eau du lac de Guiers. J'ai noté ici la position très ferme, sans équivoque, de

Monsieur le Ministre d'Etat, pour ne pas taxer les petits utilisateurs de l'eau. Vous savez dans le domaine de la pêche, on a toujours dit, s'agissant de définir une période de non-pêche dans les eaux territoriales sénégalaises... Oui, vous savez, les pêcheurs, vraiment on ne peut pas les empêcher de pêcher pendant cette période, il faut plutôt empêcher les grandes usines de le faire ! La conséquence est que, depuis que ce repos biologique est institué, il n'y a pas eu de changements majeurs dans la reproduction des poissons. Je fais ce parallélisme pour intéresser tout le monde à la nécessité de gérer, de manière adéquate et sereine, l'utilisation du lac de Guiers. Il est important, quand même, de façon symbolique de prélever une taxe sur les petits exploitants, car tant qu'on n'aura pas défini qui est petit éleveur et grand éleveur, il y aura des problèmes. Car, il y a, aujourd'hui, une population qui se réclame « petits éleveurs » alors qu'en vérité, elle possède des bovins qui sont beaucoup plus importants en nombre que ceux qui se réclament de l'agro-business. Je voudrais attirer l'attention là-dessus, parce que très souvent, lorsque les populations sont concernées par leur apport financier, tant minime soit-il, elles sont plus enclines à respecter ces normes. Mais, lorsqu'elles sont laissées sans être intéressées, elles peuvent également en abuser, et c'est à ce niveau que je voudrais insister.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

La parole est à notre collègue Ousmane Sow Huchard.

MONSIEUR OUSMANE SOW HUCHARD

Merci Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat, je vous salue, ainsi que l'ensemble de vos collaborateurs.

Monsieur le Ministre d'Etat, je salue cette mesure et vous félicite en même temps ; mesure qui aurait due être prise depuis très longtemps, il faut le dire. Je ne sais pas pourquoi cela n'a pas été fait avant.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous le savons tous, la consommation en eau de Dakar provient essentiellement du lac de Guiers. A donner en pourcentage que j'estimais, pour mon ignorance, un peu plus élevé, mais on dit que c'est quelques 30%, mais toujours est-il, Monsieur le Ministre d'Etat, (peut-être) que ce n'est pas l'objet du débat d'aujourd'hui, mais je voudrais que vous reveniez un peu sur le Projet

sectoriel eau et le Projet eau à long terme, pour savoir vers quoi nous allons, les horizons....

Nous savons que la denrée eau va se raréfiant avec le réchauffement climatique. Il faut aller aux bonnes prévisions pour permettre à notre capitale qui connaît un développement fulgurant de sa population, voire à l'horizon 2015 – 2020 ; quels sont les problèmes d'eau auxquels on aura à faire face ?

Dans le projet de loi, Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez annoncé, parlant des ressources de l'office, de l'institution d'une taxe de pollution. Nous, les écologistes, nous serions pour une interdiction systématique de polluer, de toute sorte de pollution. Pas d'institution de taxe ! Pas du tout ! Que toute forme de pollution de ce lac soit interdite ! Je crois que ce serait la meilleure des choses à prévoir.

Ensuite, s'agissant maintenant de la pollution par la Compagnie sucrière de ce lac, je crois aussi qu'il faut interdire systématiquement à cette grande entreprise de polluer ce qui est un patrimoine de tous les Sénégalais. Et, en ce sens, Monsieur le Ministre d'Etat, je veux suggérer, non seulement à titre conservatoire d'attirer leur attention sur cela par une correspondance ou des contacts directs, mais en plus saisir votre collègue de l'Environnement, pour qu'une mission urgente soit envoyée sur les lieux afin d'apprécier le degré de pollution auquel se livre la Compagnie Sucrière du Sénégal sur ce lac de Guiers.
Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Merci très cher collègue. La parole est à notre collègue Moussa Daffé.

MONSIEUR MOUSSA DAFTE

Merci, Madame la Présidente.

En fait, je reprends au rebond l'intervention du collègue Ousmane Sow Huchard. Je partage son inquiétude, du moins concernant cette pollution dont la CSS serait éventuellement à l'origine principalement, mais elle n'est pas sûrement la seule. Je crois qu'en attendant même l'installation de cet office, des mesures préventives doivent être prises pour qu'immédiatement cesse toute forme de pollution de ce lac dont dépend la vie du Sénégal, en tous cas, ce n'est pas que Dakar, et vraiment l'alimentation en eau, c'est la vie. Donc, s'il y a une source de pollution, avec tous les investissements réalisés, toutes les infrastructures, au

demeurant, je voulais vraiment saluer la SONES, à travers son directeur général, ici présent. J'ai l'avantage d'être dans le Conseil d'Administration. J'apprécie. J'ai visité l'usine de Keur Momar SARR, mais cela me pose une question également : comment vont être gérées ces infrastructures réalisées justement dans ces programmes eau à long terme et programmes sectoriels, notamment l'usine de Keur Momar Sarr, que j'ai eue l'avantage de visiter récemment, qui est une belle infrastructure et qui permet aujourd'hui d'assurer correctement l'alimentation en eau de Dakar ? Comment vont être gérées ces infrastructures ?

Ce patrimoine infrastructurel réalisé entre la SONEES et le nouvel Office du lac de Guiers, effectivement, cela pose le problème des ressources de l'office. Je pense que c'est une composante essentielle, d'autant que vous envisagez également à l'orée de 2011 de revoir un peu la convention entre la SONEES et la SDE ; ainsi la SDE n'intervient pas dans ce processus de gestion. La nouvelle entité qui va être éventuellement instituée, suite à l'appel d'offres – c'est une question d'actualité – cela m'amène, peut-être, à vous demander de nous préciser les intervenants dans ce processus de gestion. Quelles sont vos intentions réelles par rapport au contrat, la convention entre la SDE et la SONEES ? Parce que cela posera beaucoup de problèmes avec la création de l'office, si les choses ne sont pas clairement définies au départ. Compte tenu de toutes les interventions dans la gestion, et cette gestion telle qu'elle est faite, est très performante, aujourd'hui, et technologiquement très avancée : le monitoring est fait d'une manière scientifique et avec les méthodologies les plus modernes, les technologies les plus modernes. C'est le lieu vraiment de féliciter la SONEES et la SDE par rapport à toutes ces performances, mais surtout, s'il y a un domaine dans lequel l'Etat a pris toutes les dispositions pour essayer d'aider les populations, c'est bien l'alimentation en eau. Dans le bilan du Chef de l'Etat, je crois qu'il faut inscrire l'eau. Autant on connaît les problèmes de l'énergie, autant on nous a épargné des problèmes d'approvisionnement en eau. Mais, l'Office également va poser probablement des problèmes ; on s'est toujours battu pour maintenir l'eau à un prix relativement accessible malgré tous les investissements mais, avec l'intervention de l'Office, cela ne va-t-il pas entraîner des coûts de gestion qui vont peut-être grever encore la facture d'eau des populations ? C'est cela mon inquiétude.

Voilà, Monsieur le Ministre d'Etat, ce que je voulais partager avec vous. En tous cas, toutes mes félicitations pour cette initiative, mais il faut continuer la concertation pour que tout le monde se sente partie

prenante, ainsi que l'agro-business qui doit se développer autour de cette zone. Il faut également que les collectivités locales soient réellement impliquées dans la gestion et qu'elles ne soient pas des laissées-pour-compte.

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Ahmed Fall.

MONSIEUR AHMED FALL

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Collaborateurs du Ministre,
Honorables Députés,

Monsieur le Ministre d'Etat, je pense que l'Office est venu à la bonne heure, et il faut saluer l'initiative du Gouvernement par rapport à ce projet de gestion en eau potable des eaux du lac de Guiers, puisque tout simplement la demande est de plus en plus forte au niveau des villes. Tout le monde sait qu'il y a une expansion démographique très forte maintenant dans ce pays, et c'est le moment de dire qu'effectivement, il faudrait d'autres études pour voir combien nous sommes aujourd'hui. En dehors des Sénégalais, il y a beaucoup d'étrangers qui aiment vivre dans ce pays. Je crois que c'est le moment de saluer l'initiative du Gouvernement par rapport à cette gestion des ressources hydrographiques.

Le deuxième aspect, c'est l'exploitation et la commercialisation de cette eau. Je crois savoir que le contrat qui nous liait à cette société, qui exploite, tire à sa fin, et nous pensons que nous, Sénégalais, depuis que cette société est mise en place, chaque année, on voit le coût de l'eau monter. Le Président Wade qui, à l'époque, était opposant avait dénoncé le contrat qui nous liait à cette société d'exploitation. A mon avis, c'est très facile pour un Etat ou une société, qu'on mette tout en place, que cette eau appartienne aux sénégalais et qu'on vous donne la possibilité de l'exploiter et générer des bénéfices qui, certainement, la plupart, ne restent pas dans le pays. Ce sont des bénéfices qui sont envoyés ailleurs. Je crois que c'est le moment de réfléchir sur l'aspect exploitation et commercialisation de cette eau, du moment que ce contrat tire à sa

fin. Je crois que nous, Sénégalais, il est temps que nous prenions nos responsabilités, d'abord pour la cherté (du coût) de cette eau, mais ensuite pour voir qui doit exploiter réellement. Parce que nous ne sommes pas là, je pense, pour enrichir d'autres personnes qui attendent que l'Etat puisse faire le gros des investissements et prendre cette eau qui nous appartient à nous, la vendre à des Sénégalais pour en faire des bénéfices et puis les exporter. Je crois que c'est le moment de rétablir et de recadrer tout cet aspect qui concerne l'exploitation de cette eau.

Le troisième aspect : vous avez en filigrane dit, lors des travaux de commission, qu'il était possible de voir avec cet Office qui va être créé comment est-ce qu'on peut reprendre le projet des vallées fossiles. Je crois que nous, qui sommes de Saint-Louis, sommes tout à fait d'accord pour que ces vallées fossiles puissent être reprises. Parce que nous avons constaté que des milliers de mètres cubes d'eau se déversent dans la mer. Vous allez à la pêche, vous faites deux ou 3 kilomètres, dans la mer, vous avez de l'eau douce. Donc, c'est de l'eau en perdition. Reprendre ce projet permettra, quand même, avec tout ce qu'il y a comme actualité, aujourd'hui – le Sommet de Copenhague, le reverdissement de la forêt, etc. – récupérer toute cette eau qui va en perdition dans les mers, serait vraiment une initiative salutaire par rapport à la gestion de nos ressources.

Monsieur le Ministre d'Etat, c'est ce que j'avais à dire.

Je vous remercie et vous encourage. Bonne continuation !

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue. La parole est à notre collègue Chérif Elwaly Diop.

MONSIEUR CHERIF ELWALY DIOP

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Chers Collaborateurs du Ministre,

Je crois qu'avec les nombreux bienfaits que nous procurent les lacs, nous avons tous le devoir et l'obligation de gérer leur intégrité. Quand je parle d'intégrité, je parle d'intégrité au plan écologique.

Ainsi, Monsieur le Ministre d'Etat, la conservation des lacs « en bonne santé » nous permet aussi de bénéficier des retombées de leur exploitation.

Afin d'éviter des dérives dans cette exploitation, sous ses différentes formes, la mise en place de cette autorité est la bienvenue. Elle nous

permet d'assurer une bonne coordination de toutes les actions qui sont menées dans ces lacs. Nous sommes à l'ère des changements climatiques, donc nous nous attendons à des catastrophes diverses. Voilà encore un intérêt qui justifie la mise en place de cette agence. Cela nous permet de gérer nos comportements, de mieux respecter le milieu et, dans ce contexte, la devise «*mieux vaut prévenir que guérir*» s'applique efficacement.

En réalité, l'idée qui est agitée ici devrait être élargie à d'autres secteurs comme les eaux et forêts, les massifs forestiers. Et, au lieu de parler que du lac de Guiers, je crois qu'il fallait parler de l'ensemble des lacs du Sénégal pour leur exploitation. L'idée devait être beaucoup plus large, au lieu de s'arrêter uniquement au lac de Guiers. C'est une proposition que je fais à votre endroit, Monsieur le Ministre d'Etat.

La mission de cette agence serait d'étudier des problèmes qui affectent ce secteur, ainsi que les causes et les conséquences associées à ceux-ci. Elle devrait lister les éléments de solution affectant la consommation d'eau, la végétation riveraine et un point dont on n'a pas parlé, surtout quand il s'agit de l'eau, c'est le phénomène de l'érosion. Partout où il y a de l'eau, on a ce phénomène-là. Donc, cet Office devrait avoir un regard sur cet aspect qui est extrêmement important partout où il existe de l'eau. On parle de l'érosion côtière, mais il y a aussi d'autres formes d'érosion, et je voudrais attirer votre attention là-dessus.

La finalité, en fait, de cette agence, c'est surtout de gérer des indicateurs de sensibilité de l'écosystème et de voir si ce seuil de pollution (puisque tout le monde en a parlé ici) serait atteint et, si toutefois, c'est atteint, de prendre les mesures qui siéent pour conserver justement ces lacs dans un bon état de production et d'exploitation. Je suggère, dans ce cas-là, qu'il y ait un plan d'actions qui s'engagerait dans une approche de développement durable et qui inclut les dimensions sociale, économique et environnementale. Alors, des projets de revitalisation seraient utiles, les bonnes pratiques environnementales, les reboisements des berges, etc.

Mais, un autre aspect qu'il faut évoquer, c'est l'Aid-Action. Vous allez dans les pays du Nord, ils ont des traditions dans la gestion de l'eau : le Canada, par exemple. Dans de telles zones, il y a des fédérations qui s'associent et qui sont gérées par une entité et participent au développement et à la conservation de ces lacs. C'est là où l'action de l'agence pour aider cette fédération serait aussi importante, et je pense qu'il faudrait réfléchir sur ce point-là.

Je vous remercie Monsieur le Ministre d'Etat.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre Collègue Tafsir Thioye.

MONSIEUR TAFSIR THIOYE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mesdames, messieurs les collaborateurs du Ministre d'Etat,

Chers Collègues,

Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais, encore une fois, vous féliciter pour cette belle initiative qui constitue, à n'en pas douter, une réponse par rapport à la mauvaise gestion de l'ancien régime à tous points de vue. Cela aussi démontre la grandeur de la vision de Monsieur le Président de la République, mais aussi de votre vision. Je pense que c'est tout à votre honneur, parce qu'on est dans un contexte tout à fait particulier.

On sort de Copenhague où on a parlé de réchauffement climatique et des incidences que cela pourrait avoir sur notre vie. Et, au même moment où nous pensions à Copenhague – on dit souvent que les hommes politiques pensent à la prochaine élection, mais les hommes d'Etat pensent à la prochaine génération - , au moment où l'on décidait du futur de ce monde, au moment où le Président de la République allait à Copenhague pour parler des décisions qui vont avoir des conséquences sur l'avenir de ce monde, les opposants se préoccupent de problèmes électoraux. Cela dénote carrément de la mauvaise gestion qui a été érigée en règle dans ce Sénégal et qui, aujourd'hui, est en train de continuer au niveau de l'opposition, parce qu'ils ne se sont préoccupés que des aspects électoraux. Ils n'ont jamais parlé de Copenhague ; cela quand même est à souligner. Et, c'est tout à votre honneur, aujourd'hui, de penser à la future génération en prenant en compte un principe extrêmement important du développement durable qui est le principe de précaution.

Le lac de Guiers joue un rôle extrêmement important pour notre pays, et le fait de mettre cet office en place participe de la préservation et de la sécurisation des objectifs que nous nous sommes fixés, qui sont des

objectifs de développement mais aussi de penser aux générations du futur. Donc, c'est tout à votre honneur, Monsieur le Ministre d'Etat, et je voudrais vous en féliciter.

Mais, comme le disait le Président du Burkina Faso au Président de la République : « faites-nous encore espérer ; faites-nous encore rêver » ; je vous dirais, à mon tour : « faites-nous encore espérer ». Et, la meilleure manière de nous faire encore espérer, une fois, au-delà de cet office, je pense- je l'avais dit ici – c'est d'approfondir la gestion de notre eau par la mise en place d'une police de l'eau.

La consommation de l'eau au niveau des établissements publics et des grandes dimensions pose problème ; le gaspillage y est d'une dimension extraordinaire, cela je l'avais dit ici. Il va falloir que nous puissions contrôler l'utilisation de cette eau, parce que nous sommes un pays qui se veut émergent, avec l'accès à l'eau potable au niveau de toutes les populations, alors qu'aujourd'hui la couverture n'est pas encore assurée à 100%. Il est inadmissible que les populations puissent dire : nous utilisons l'eau, parce que nous avons les moyens de payer. Pour moi, c'est inadmissible. Il va falloir que nous puissions instaurer des taxes à tous ceux-là qui gaspillent l'eau, ou bien qu'on puisse les punir de façon pécuniaire pour prendre en charge cet office, surtout qu'aujourd'hui, la bonne gestion doit être érigée en règle.

Au-delà du fait de mettre en place cette police de l'eau, il va falloir aussi travailler à la mise en place d'un centre de formation, en rapport avec le Ministère de la Formation professionnelle sur les métiers de l'eau ; cela quand même est un gage de sécurité pour la préservation de l'eau qui peut être un élément extrêmement important dans l'avenir.

Il va falloir aussi que nous pensions à gérer le matériel qui entre au Sénégal, surtout le matériel sanitaire de plomberie et qui n'est pas de bonne qualité et qui aussi participe au gaspillage de l'eau, surtout les chaises anglaises qui ne sont pas de bonne qualité. Il suffit de tirer pour que l'eau continue à suinter et cela, il est la responsabilité du Gouvernement de participer à la préservation de notre eau par le contrôle de ce matériel.

Tout cela, ce sont des éléments sur lesquels nous devons réfléchir pour davantage assurer à notre Sénégal, assurer à notre capitale l'approvisionnement en eau potable, de façon durable. Je voudrais demander si, aujourd'hui, au niveau de votre Ministère, une réflexion est menée sur la consommation en eau au plan des individus, au plan des

industries, mais aussi au plan des acteurs agricoles. Ce sont des réflexions qu'il faut toujours mener. Voir quelle est la quantité d'eau que les individus consomment de façon quotidienne et essayer de mettre en place un système de sensibilisation pour une réduction de la consommation. Parce que nous sommes un pays au sud du Sahara, la poussière tombe tous les jours, à tout instant, avec la chaleur, cela encourage la consommation de l'eau. Il va falloir, du point de vue de la stratégie de sensibilisation des populations, que le Ministère puisse avoir le niveau de consommation en eau au niveau des populations, mais aussi au niveau des industries.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie.

La parole est à notre collègue Oumar Khassimou Dia.

MONSIEUR OUMAR KHASSIMOU DIA

Madame la présidente,

Monsieur le ministre d'Etat,

Une question et une contribution. La question, c'est de savoir s'il n'est pas possible de renforcer la SAED qui est une société régionale de développement en essayant d'économiser ce qu'on mettrait dans la création de cet office, pour que le travail puisse se faire correctement et normalement.

La contribution concerne la revitalisation de la vallée fossile. C'est dans l'euphorie du premier gouvernement élargi à l'opposition qu'il y a eu des idées qui ont fusé de toutes parts, et l'idée de faire revivre la vallée fossile à partir du fleuve était née. Pour tout le gouvernement l'engouement était là ; il fallait mettre tous les moyens pour réaliser cela. L'échec – je dis échec – est parti d'une hypothèse fautive. On a pensé que la vallée fossile, le fleuve Ferlo avait comme point commun au niveau de Bakel ou Matam, avec le fleuve Sénégal, que c'était une espèce de défluent, qu'il fallait tout simplement recreuser et, en ce moment, on revitalise le fleuve Ferlo à partir du fleuve Sénégal ; ce qui était une erreur fondamentale.

Il y a eu deux techniciens qui ont eu à le dénoncer : c'était le colonel Mbagnick Diop, spécialiste en génie rural, qui était conseiller technique du Président de la République et moi-même qui étais Directeur de Cabinet de Habib Thiam. Tout le Gouvernement s'était vraiment mobilisé pour réaliser la revitalisation du fleuve Ferlo à partir du lac de Guiers et

du fleuve Sénégal. Nous avons démontré que c'étaient deux fleuves différents : le fleuve Sénégal prend sa source dans le Fouta-Djalon – Bakoy uni à Bafoulabe, et cela descend sur Saint-Louis – le fleuve Ferlo était un fleuve qui prenait sa source vers Tambacounda. Avec la sécheresse, le fleuve s'est desséché entre ces deux fleuves. Il y a un grand bourrelet, pour franchir ce bourrelet, il fallait faire des canalisations avec des reprises en eau ; cela coûtait très cher, mais les gens ne nous ont pas écoutés. On a dit que, en creusant à partir du lac de Guiers, on pourrait rejoindre le fleuve Sénégal entre Bakel et Matam pour, en ce moment, faire revivre le Ferlo. Nous avons dit que ce n'était pas possible. Mamadou Faye, qui est là, qui était au Ministère de l'Hydraulique ne nous démentira pas. Lors de toutes les réunions qu'on tenait, nous étions mis en minorité, et les fonds se sont engagés et on a créé cette autorité confiée à mon neveu, l'illustre technicien Abdoulaye Sène. Il ne peut pas démentir cela, parce que nous avons toujours eu une opposition farouche contre cette position et lui, il l'a toujours défendue. Quand on a dépensé des milliards pour faire seulement quelques kilomètres, à partir du lac de Guiers vers Mbeuleukhé, on s'est rendu compte que nous avons raison.

Donc, l'hypothèse technique de départ a créé l'échec gouvernemental. Il faut le dire : tout le Gouvernement était mobilisé pour cela. Maintenant, ce que je voudrais, c'est que vous évitiez de reprendre les mêmes erreurs, parce que si vous creusez du lac de Guiers jusqu'au fleuve Sénégal, vous déviez le fleuve Sénégal, vous privez l'eau(...), parce que l'eau descend, l'eau ne monte pas. Au lieu que le fleuve descende vers Saint-Louis, à ce moment là, le fleuve prendra cette canalisation que vous allez creuser à partir de Matam et Bakel, il va descendre le Fouta, une partie du Fouta sera sèche. A partir de là également, le Mali et la Mauritanie, c'est un problème technique qui est posé. Donc, de deux choses l'une : soit vous faites un canal que vous allez ravitailler à partir des pompages avec une quantité d'eau connue qui pourra être d'un commun accord avec l'OMVS – mais si vous creusez jusque-là, vous déviez l'eau du fleuve. Techniquement, c'est possible mais, au plan économique, c'est très dur et, au plan politique, cela reviendra à dévier les eaux du fleuve.

Donc, je vous demande, Monsieur le Ministre d'Etat, de réfléchir sur cela. Nous avons souvent dit que la technique propose, la politique dispose mais, cette fois, la technique a proposé un élément faux, et tout le Gouvernement était mobilisé. Nous étions deux au Sénégal à nous opposer, et la vérité s'est faite jour, aujourd'hui. Je pense qu'il ne faudrait pas répéter les mêmes erreurs.

En ce qui concerne cet office (que vous allez créer), je pense qu'on a créé les sociétés régionales de développement, c'était pour prendre en charge tout ce qui concerne le développement dans la zone.

MADAME LA PRÉSIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Ousmane Guèye.

MONSIEUR OUSMANE GUEYE

Merci, Madame le Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,

J'ai une préoccupation qui concerne la grande conduite d'eau du lac de Guiers vers Dakar qui, souvent, subit des dégâts très importants avec des fuites d'eau incontrôlées. Souvent, peut-être, on accuse les bergers ou, alors, des villageois qui ne sont pas servis, et je pense qu'il faut prendre des précautions pour ne pas causer beaucoup de gâchis, et c'est important.

Monsieur le Ministre d'Etat, je crois qu'il faut sensibiliser davantage les populations pour qu'ils aient un comportement comme les Diolas de la Casamance, qui savent que l'eau est précieuse et qui, pendant l'hivernage, avec leurs cases à impluvium, arrivent à recueillir beaucoup d'eau dans des réserves. Et cette eau les préserve, parce que ce sont des réserves qui leur permettent pendant un bon moment de s'en servir. Je crois que si on arrive à sensibiliser – évidemment beaucoup de gens ne construisent plus de telles cases, c'est une sorte d'entonnoir ; quand l'eau arrive, elle se déverse directement dans la case où ils creusent leur propres réservoirs, et une fois remplis, ils les ferment. Je pense que les Diolas sont plus intelligents que les Toucouleurs.

Bref, c'est pour dire tout simplement qu'il y a des moyens d'aider les populations à se ravitailler suffisamment en eau. Il y a aussi, je crois, aussi des possibilités, au niveau de la SENAC, pour les toitures ondulées, qui peuvent avoir des sortes de réservoirs d'accueil et permettre aussi aux populations toujours de garder jalousement cette eau qui est rare, qui peut se faire rare.

Je suis rassuré quand on me parle des dispositions qui sont prises pour éviter cette pollution, parce qu'il faut se demander si la SDE traite vraiment ces eaux-là. Parce qu'en général, il y a le produit qui n'est pas bien dosé et qui cause de la diarrhée aux populations.

C'est vrai, il y a quelques-uns qui m'ont précédé, qui ont parlé des eaux au niveau de Gossas ou ailleurs, qui attaquent les dents. C'est vrai, cela c'est principalement dans le Saloum.

Je pense que, Monsieur le Ministre d'Etat, il faut aussi prendre des dispositions pour que les forages, qui doivent être réalisés, puissent avoir un traitement suivi et protéger ces populations.

Je vous remercie.

MADAME LA PRÉSIDENTE

Je remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Moussa Cissé.

MONSIEUR MOUSSA CISSE

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Mes chers collègues,

Je voudrais saisir cette occasion pour renouveler mes félicitations à Monsieur le Ministre d'Etat et à l'ensemble de ses collaborateurs pour avoir diligenté ce projet de loi sur lequel – je le sais – lui-même a travaillé, pendant plusieurs années, pour la réalisation. Parce qu'il a senti que cela était un besoin, non seulement des populations riveraines du lac, mais aussi un besoin pressant pour l'Etat du Sénégal.

Le lac de Guiers regorge de beaucoup de ressources : les ressources agricoles, les ressources halieutiques avec la pêche, l'élevage, les ressources hydrauliques, le tourisme, qui est extrêmement important et qui peut se développer dans la zone, les ressources forestières. Donc, l'organisation de l'exploitation de l'ensemble de ces ressources a nécessité la création de cet office, et nous devons vraiment lui reconnaître la paternité de l'idée, parce que je sais que, depuis plusieurs années, il n'a cessé de parler d'une Autorité devant gérer le lac de Guiers. Moi qui le côtoie tout le temps, je peux témoigner de cela. C'est pourquoi, au nom des populations riveraines du lac, je voudrais lui renouveler mes félicitations et mes remerciements.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous avons cependant quelques questions. D'abord, il y a le problème de la pêche au niveau du lac de Guiers : les populations, les premières à s'être installées autour du lac, c'étaient des pêcheurs et, aujourd'hui, ces populations se sentent un peu à l'étroit du fait de l'exploitation plurielle de cette ressource. Je voudrais savoir comment l'office va aider les populations, pêcheurs de cette localité, à

développer davantage leurs ressources, surtout si l'on sait qu'il y a une importante diversité biologique autour et dans le lac.

Vous savez que, dans le lac, il y a encore des crocodiles, des hippopotames, des lamantins et il y a aussi une grande diversité de poissons, malheureusement, la plupart de ces espèces sont en voie de disparition, je pense que là, il y a un important travail à faire pour conserver la biodiversité autour et dans le lac de Guiers.

Je voudrais, Monsieur le Ministre d'Etat, savoir également les rapports entre l'office et les différents intervenants autour du lac – que ce soient les sociétés étatiques, telle que la SAED ou les sociétés à caractère international comme l'OMVS – mais aussi ses rapports avec les collectivités locales, les petits exploitants, les éleveurs, les exploitants forestiers, qui tournent autour du lac.

Je voudrais, Monsieur le Ministre d'Etat, également vous remercier pour l'idée que vous avez eue d'installer la direction de l'office du lac à Richard-Toll. Quand j'ai lu le décret d'application, je me suis réjoui de cette décision, parce que c'est cela qui pourrait permettre une gestion rapprochée et permettre aux populations d'être en contact direct avec ceux-là qui gèrent le lac. Ce qu'on a souvent connu au Sénégal, c'est que ces sociétés ont leur direction à Dakar à 100, 200, 300, 500 km des réalités qu'elles doivent gérer. Donc, c'est une innovation dont nous nous félicitons.

Monsieur le Ministre d'Etat, pour terminer, je voudrais vous interroger sur la capacité de l'office à lutter efficacement contre la prolifération du typha, qui constitue aujourd'hui un handicap majeur pour l'hydraulicité du lac, mais aussi pour l'exploitation même agricole, l'accès du bétail au lac et qui gêne les pêcheurs dans leurs activités. Là, il y a un important travail à faire pour résoudre ce problème.

Enfin, Monsieur le Ministre d'Etat, j'ai une question qui, peut-être, n'est pas en rapport avec notre ordre du jour : c'est l'OMVG.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Khadim Tabet.

MONSIEUR KHADIM TABET

Merci, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Comme tout le monde le sait, l'eau est source de vie. L'eau nous occupe, il faut le dire, de la naissance, à la mort ; c'est toujours le seul élément qui sera sur nous à la naissance et à la mort.

Donc, je pense qu'aujourd'hui, on s'occupe d'une richesse, une très grande richesse je dirais, du Sénégal. Le lac de Guiers, nous donne de l'eau potable. De là-bas à ici, cela doit faire au moins trois cent kilomètres entre la source potable et Dakar. Et il y a aussi, évidemment, l'autre ressource : on y pêche du poisson. Enfin, c'est vraiment une ressource qui ne devrait pas tarir, en tous les cas. Donc, aujourd'hui, c'est bien que l'Etat pense à créer un office pour gérer ce bien.

Ce n'est pas la peine d'entrer dans les détails ; mes collègues l'ont dit largement. Moi, je voudrais simplement, pour que cet office accomplisse réellement sa mission, qu'on lui crée un cadre juridique très fort, dans sa lettre de mission.

Pour mieux accomplir sa mission qui n'est pas commerciale, vous l'avez bien dit, mais qui est une planification, programmation, conception, exploitation, suivi qualitatif et quantitatif, parce que ce lac est très important. Quand il y a moins de quantité, j'ai lu quelque part, que cela fait 390 millions m³, et quand il est du côté fort, il est à 600 millions de m³. Donc, c'est à préserver, surveiller. En plus, il y a un autre côté aussi, que j'ai lu quelque part, qui parle d'une certaine maladie qui peut nuire à la santé des populations, comme le choléra, la diarrhée, etc., et le typha qui est nuisible, c'est vrai, mais on peut l'utiliser, paraît-il, pour des nattes, pour des cases et même pour faire du charbon. Je pense que cela aussi est à exploiter et que l'office le fera.

Ce que je voudrais y ajouter comme question, c'est que je voudrais connaître la suite du projet financé par le fonds nordique pour alimenter une trentaine de villages riverains du lac de Guiers en eau potable, parmi lesquels le Louboudou, Mbane, Pakh et Diaglé ; c'est chez mes parents. Je suis de là-bas, je suis «tukki rér», je suis perdu à Mbour, mais ce n'est pas grave.

La deuxième question, Monsieur le Ministre d'Etat, est historique.

En Commission, vous nous aviez dit que vous connaissiez l'histoire du lac depuis ses anciens noms – parce que cela nous concerne, c'est notre pays, on doit en connaître l'histoire. J'avais questionné un grand-père toucouleur, qui habite là-bas, qui m'a dit qu'il sait que, dès fois, on

l'appelle «Nder» ou «Paniafoli», en Peulh ; pourriez-vous me le confirmer ou l'infirmier ?

Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Amette Saloum Boye.

MONSIEUR AMETTE SALOUM BOYE

Je vous remercie, Madame la Présidente.

Monsieur le Ministre d'Etat,

Vous accordez beaucoup d'intérêts aux tâches qu'on vous confie, en général, c'est la raison pour laquelle je vous respecte et vous félicite.

La création de l'Office du Lac de Guiers vient à son heure. Encore que, pour moi, j'aurais pensé vous demander de l'élargir, de sortir du Lac de Guiers, d'en faire une autre autorité des lacs, en général, et des eaux stagnantes. Le Lac de Guiers, c'est vrai, ré-inondé, par exemple, permettrait que, de Dagana au Boundou, on ait de l'eau, mais ce n'est pas le seul lac, et il ne faut pas que les lacs disparaissent. Il y a les lacs des grands Niayes, le Lac Rose, Mbeubeus, Mbawane, le lac de Dodji ; le lac Rose est surexploité : il ne faut pas qu'on oublie que c'est un lac, même si l'orientation diffère, encore qu'avec de l'eau salée on peut faire de l'eau potable.

Il y a également les problèmes du *Baobolong* ; la petite quantité d'eau qu'on a dans cette zone du Saloum permet que les mangroves vivent, que les populations puissent trouver et bénéficier des crustacés, pour leur vie. Pour lutter contre la pauvreté, il faut penser à toutes les populations.

Monsieur le Ministre d'Etat, pourquoi, après la Commission, vous avez décidé de retirer du Conseil d'Administration de l'Office, les Gouverneurs ? Je ne vois pas de raison. Je pense qu'on peut associer toutes les personnalités qui peuvent contribuer au bon fonctionnement de cet office-là.

Il y a, Monsieur le Ministre d'Etat, le problème de l'augmentation des taxes : on en a parlé, mais je pense que, si on les augmente au niveau de la SDE ou de la SONES, cela va se répercuter sur les populations. Je suis donc tout à fait d'accord : il faut limiter autant que faire se peut l'augmentation des taxes.

Ce problème d'eau est actuellement agité par les élus. Les collectivités locales demandent le transfert de cette compétence de l'hydraulique ; je pense que, dans la mise en forme, au moment où il faut prendre les arrêtés, il va falloir penser à cette collaboration entre l'Office et les collectivités locales ou entre, comme je le voudrais, une haute autorité des lacs et des eaux stagnantes.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. La parole est à notre collègue Adama SOW.

MONSIEUR ADAMA SOW

(Intervention en Wolof).

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue. La parole est à notre collègue Abdourahmane Sow.

MONSIEUR ABDOURAHMANE SOW

Madame la Présidente,
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mesdames, Messieurs les Collaborateurs du Ministre d'Etat,
Chers Collègues.

Monsieur le Ministre d'Etat, j'ai déjà participé à la Commission technique au cours de laquelle je me suis exprimé, en mettant en exergue le fait que, comme vous, Monsieur le Ministre d'Etat, je suis de la région, et je me sens concerné non seulement en tant que député, mais aussi en ma qualité de ressortissant. Et, c'est pourquoi, d'ailleurs, tenant compte de l'importance que je donne à l'examen de ce projet de loi, j'avais même suggéré que nous puissions avoir une concertation avec les populations préalablement à l'adoption, ici, au niveau de l'Assemblée nationale. Le calendrier n'a pas permis d'y accéder, mais vous-même, dans votre réponse, en Commission, vous aviez parlé de cette possibilité et rendez-vous était pris pour que, par la suite, on puisse aller vers les populations et qu'on discute de la prise en charge de cet enjeu que constitue le lac de Guiers et de faire en sorte qu'on puisse les préparer à mieux participer à cet enjeu national, qui est un enjeu important. Parce qu'au-delà des textes, des lois et de l'organisation, il y a le comportement des

hommes. Et, pour ce problème de la nature, ce lac qui est la plus grande réserve d'eau douce de notre pays, je pense que tous les efforts doivent être faits. Des collègues qui m'ont précédé ont, d'ailleurs, touché le problème du doigt, pour qu'on arrive à en assurer une gestion durable ; cette gestion durable commence par ce que vous avez proposé. Une approche est définie – je m'en félicite – l'exposé des motifs l'a suffisamment illustré, une approche multisectorielle, une approche durable pour faire en sorte que, demain, on arrive à continuer à avoir de l'eau.

Peut-être même qu'il faut rappeler ce qu'est le lac de Guiers pour ceux qui n'ont pas eu la possibilité d'avoir toutes les informations.

Cette étendue d'eau fait 240 km² : elle va de Richard Toll à Keur Momar Sarr, dit-on, mais en réalité elle s'arrête à Keur Momar Sarr, parce qu'il y a une digue qui avait été installée avant même l'indépendance qui permet à l'eau de s'écouler le long de la vallée du Ferlo. Cette digue permettant à la Compagnie sucrière d'avoir suffisamment d'eau et de maintenir le niveau d'eau ; on a arrêté l'écoulement pour lui permettre seulement, de temps en temps, de pouvoir se déverser quand les besoins agricoles de la Compagnie sont satisfaits.

Après les aménagements qui ont suivi, cette digue a été agrandie et le déversement a été possible le long de la vallée du Ferlo, et un de mes prédécesseurs disait que l'eau va jusqu'à Mbeuleukhé. Effectivement, sur une distance d'un peu plus de 100 km, il y a de l'eau en permanence.

Je comprends et j'appuie ceux qui ont dit qu'il ne faut pas seulement se limiter au lac de Guiers, stricto sensu, tel que traditionnellement retenu. Il faut envisager même de faire en sorte que le Ferlo puisse continuer à bénéficier de tous les aménagements et de toutes les interventions de l'Office – en tous cas, c'est la suggestion que je fais.

Maintenant, Monsieur le Ministre d'Etat, je voudrais parler du périmètre d'intervention de l'Office.

La question vous a été posée, vous y avez répondu, mais vous avez donné rendez-vous pour plus de précisions. Mon interrogation est celle-ci : l'Office est chargé de la gestion de l'eau, donc le lac naturel et, selon la législation, les lacs sont complétés par une zone terrestre qui est mesurée (...)

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue. Votre temps de parole est épuisé. La parole est à notre collègue Abdoulaye Dieng.

MONSIEUR ABDOULAYE DIENG

Merci Présidente.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Mes Chers collègues,
(Intervention en Wolof).

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue.
La parole est à notre collègue Magatte Kamara.

MONSIEUR MAGATTE KAMARA

Merci Madame la Présidente.
Monsieur le Ministre d'Etat, avec vos collaborateurs, je voudrais vous saluer et vous féliciter pour la création de cette entité, concernant le lac de Guiers.

Le lac de Guiers, comme on l'a dit – c'est très important – fait 50 kilomètres de long et 7 kilomètres de large ; une grande nappe d'eau potable, utilisable. Il y a quelques inconvénients peut-être, et je vais insister là-dessus, en tant que médecin simplement : c'est qu'il y a des possibilités d'infection ou d'infestation parasitaire, la bilharziose. Mais, à côté de cela, il y a tellement d'autres avantages : c'est un lac poissonneux, mais c'est un lac également qui peut servir, peut-être, une fois, qu'il sera développé, au tourisme comme le lac Léman – c'est un exemple.

Il y a, au niveau du Sénégal, ce qu'on peut en tirer – et c'est Madame Wade qui est en mesure de répondre – c'est la spiruline que l'on utilise dans le traitement des malnutritions comme le kwashiorkor. Donc, à ce niveau, c'est déjà un point, mais encore faudrait-il faire attention à ne pas gaspiller cette eau. Ne pas gaspiller cette eau, pour qu'on puisse le comprendre, il faut donner un exemple patent : c'est le lac Tchad qui fait 25.000 km². Mais, le lac Tchad, après 40 ans, ne fait plus que 2.000 km². Notre lac, à nous, il est énorme, il faudrait peut-être le surveiller, faire attention, ne pas le surexploiter, pour qu'on puisse avoir d'autres ressources là-dessus.

C'est une belle initiative qu'il faut saluer. Mais, une fois qu'on a une belle initiative, il faut la sauvegarder et la faire prospérer, pour que tout un chacun puisse en profiter.

Le lac de Guiers est déjà connu depuis très longtemps, mais ce qu'il y a surtout à reconnaître et à encourager, c'est le développement qu'on peut en tirer. Il faut évidemment éviter maintenant, dans le cadre de la protection de la population – bien sûr, j'ai parlé de la bilharziose – cette toxicose due aux déchets déversés par la Compagnie sucrière. Donc, il est heureux qu'on ait créé cette entité qui va veiller sur les avantages, mais également qui va essayer de rectifier les inconvénients.

Les inconvénients, ils ne sont pas très nombreux, par contre les avantages sont énormes pour tous les gens qui sont des riverains et qui peuvent vivre des ressources de ce lac. Ce qu'il y a à faire, c'est de ne pas trop exploiter cette richesse (parce que c'est une richesse). J'ai donné l'exemple du lac Tchad qui faisait 25.000 km², mais au bout de 40 ans, il n'y a plus que 2.000 km² ; c'est une expérience vécue, c'est un fait.

Mais, je pense que c'est bien d'avoir créé une entité qui va veiller sur tous les inconvénients et qui va favoriser le développement des cultures maraîchères, de la pêche, parce que c'est un lac très poissonneux.

Personnellement, j'ai été à Richard-Toll, à un certain moment ; certes, on ne pensait pas à une entité, à l'époque, mais je pense qu'il faut prendre les choses à bras le corps et lui donner toutes les richesses possibles pour le développement. Parce que le fait de créer une entité qui va s'en occuper est déjà une bonne augure, dans la mesure où, une fois, laissé à lui-même, le lac peut s'éroder et diminuer voire cesser de couler et ce sera une perte. Cette perte ce sera pour tout le Sénégal. C'est pourquoi il faut non seulement développer sur le plan régional, mais aussi sur le plan national et considérer le lac de Guiers comme une richesse nationale. C'est dans ce sens que je salue l'initiative qui a été prise de développer le lac et de créer une entité.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue.

La parole est à notre collègue Ndiawar Wade.

MONSIEUR NDIAWAR WADE

Merci madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le ministre d'Etat,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre d'Etat,
Chers collègues,

Je voudrais, moi aussi, vous féliciter pour la création de cet Office du lac de Guiers dont le vote intervient au lendemain du Sommet de Copenhague sur les changements climatiques.

En effet, Monsieur le Ministre d'Etat, on pense que le réchauffement climatique menace l'eau potable, et des études ont révélé que les impacts projetés de ces changements climatiques, affecteraient la qualité de l'eau et les disponibilités en eau potable s'en trouveraient diminuées. Donc, cette initiative, visant une gestion rationnelle de cette principale source d'eau que nous avons, est salutaire. Elle est salutaire non seulement pour la satisfaction des besoins (en eau) de Dakar, mais aussi vous devez essayer de prendre en charge les besoins des autres localités. A ce titre, et c'est ce qui justifie mon intervention, je voudrais, Monsieur le Ministre d'Etat, vous rappeler le souhait des populations de l'arrondissement de Rao de sortir du réseau de Ndioksall qui n'arrive plus à satisfaire la demande de tous ces villages qui y sont branchés pour se faire brancher sur le réseau du lac de Guiers.

Je voudrais, pour terminer, vous féliciter et vous encourager.
Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue.

Je passe la parole au dernier orateur, notre collègue Doudou Wade.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie Madame la Présidente.

Madame la Présidente,

Monsieur le Ministre d'Etat,

Je me réjouis du dépôt de ce projet de loi portant création de l'Office du lac de Guiers.

A entendre les différents intervenants, je pense que c'est une excellente idée. Est-ce qu'elle n'est pas arrivée trop tard ? Non ! Il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Nous avons entendu, tout à l'heure, l'excellente intervention de notre collègue Khassimou Dia, Président de groupe, mais aussi ingénieur hydraulicien de son état, l'ensemble des critiques qu'il a formulées, je n'y reviendrai pas. Le réquisitoire contre l'ancien régime dans ce domaine, c'est déjà fait. Nul n'était mieux placé que moi, du haut de cette tribune, pour le faire, mais c'est suite à ce que j'ai lu dans la presse concernant le renouvellement du bureau de l'Association des ingénieurs.

Par rapport aux critiques et aux souhaits qui ont été émis par le président Abdourahmane Sow, d'aller vers les populations avant la présentation de la loi et à l'expérience de ce qu'a fait notre collègue Aïda Mbodj en allant vers les populations pour effectivement rendre compte de ce que nous avons fait, je pense que c'est une excellente chose. Cela veut dire que notre Assemblée est en (excellente) mutation, il faudrait s'en réjouir. C'est ce qu'attendent les populations, la nation, l'Afrique, le monde, des hommes politiques que nous sommes... **(Inaudible)**...

Monsieur le Ministre d'Etat, à l'entame, je voudrais vous poser une question : est-ce que vous ne pensez pas qu'aujourd'hui, il faut aller vers une autre politique de l'eau ? Ou aller vers une loi sur l'eau ? D'aucuns disent que, à se limiter au lac de Guiers, compte tenu de son étendue et de sa capacité à satisfaire les besoins de la population, il y a une agression du fait de la démographie et de l'utilisation humaine. Il y a le phénomène de la pollution. On a même expliqué les raisons pour lesquelles on a construit une digue pour que l'eau ne puisse aller vers l'intérieur du pays, pour satisfaire la CSS avec toutes les conséquences qui en découlent. Le problème de la pluviométrie et la sécheresse, qui est passée en un certain moment ; est-ce qu'il ne faudrait pas, Monsieur le Ministre d'Etat, aller vers une politique de l'eau, pour la gestion totale de l'eau... **(Perte d'informations)**.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue.

La liste des orateurs est close. Je passe la parole à Monsieur le Ministre d'Etat, pour répondre.

MONSIEUR LE MINITRE D'ETAT

(Début inaudible)... concernant, bien sûr, la politique de l'eau et, notamment, ce projet de loi que j'ai l'honneur, aujourd'hui, de présenter au Parlement.

J'ai écouté tous les députés, et je suis vraiment ravi de ce débat. Il y a bien sûr des questions, mais je pense que les interventions sont surtout des contributions à notre politique de l'eau et à notre gestion de l'eau, de manière générale, et c'est bien d'entendre de tels propos du Parlement. Le président Doudou Wade en a parlé, tout à l'heure, mais c'est rassurant, et j'ai vu que, cette fois-ci, on ne m'a pas posé beaucoup de questions sur les forages et autres. On m'a posé des questions dont je suis vraiment content. Je pensais qu'on allait me poser des questions

sur d'autres aspects. Je suis vraiment très content de ce débat à l'Assemblée nationale.

Je vais, bien sûr, essayer de répondre maintenant à certaines questions ou de contribuer à la discussion que vous avez entamée. Nous l'avons dit, et tout le monde comprend que le lac de Guiers est une ressource qu'il faudrait préserver.

Le lac de Guiers est situé, on l'a dit, dans le haut delta du fleuve. Il prend sa source, vous l'avez dit, par le canal du Taouéy. La rivière du Taouéy, on l'a dit : longueur 50 km, largeur 7, 8 km, la superficie, certains ont parlé de 240, mais en fait, c'est à un niveau de côte +1 ; à un niveau de côte +2, cela va à 300km² ; la capacité 500 millions de m³ à la côte de 1 mètre, mais un honorable député l'a dit, cela va à 600 millions de m³ à la côte de 2 mètres. Donc, c'est une partie importante.

Le niveau de l'eau varie entre 1,5mètre et 2 mètres ; il faudrait tout le temps conserver ce niveau de l'eau qui ne doit pas descendre au dessous de 1,5 mètre et qui ne doit pas dépasser non plus d'ailleurs les 2,5 mètres, en termes de niveau. Ceci est très important, parce que le niveau de l'eau du lac dépend de celui du fleuve Sénégal et, bien sûr, si le niveau de l'eau du fleuve Sénégal est très bas, cela posera immédiatement des problèmes au niveau du lac de Guiers.

Maintenant, je pense qu'avec les barrages qui ont été réalisés, ce niveau de l'eau du fleuve Sénégal est relativement bien maîtrisé et ces problèmes ne se posent pas aujourd'hui, en tout cas, et nous devons faire en sorte qu'ils ne puissent pas se poser demain. Donc, nous devons anticiper sur demain, et c'est ce que vous avez tous dit en reconnaissant que nous aurions dû le faire. Nous le faisons aujourd'hui, mais nous allons pouvoir vraiment maîtriser la politique de l'eau à ce niveau.

Et vous l'avez dit aussi, l'eau du lac de Guiers est utilisée au niveau de Dakar, mais pas seulement à Dakar d'ailleurs, mais au niveau de l'ensemble du pays. Quand on parle de l'ALG, ce n'est pas seulement Dakar. ALG, souvent dans le jargon de mes techniciens, c'est « Alimentation du Lac de Guiers ». Donc, on a déjà dit qu'il y a 35% de l'eau de Dakar, aujourd'hui, qui vient du lac de Guiers, mais il y a certains investissements que nous sommes en train de faire, et ce taux va être porté à 49%, donc près de 50% de l'eau de Dakar, en 2010, proviendra du lac de Guiers, et c'est quand même relativement important. Sans le lac de Guiers, Dakar ne boit plus, ne va pas pouvoir

boire. Et même au niveau de 35%, si on coupe 35% de l'eau, Dakar ne va pas pouvoir boire.

La qualité de l'eau – parce qu'il y a quand même une eau de qualité ; Dakar est alimenté à partir de certains forages vers Sébikotane et aussi du lac de Guiers, et la qualité de l'eau dont on a parlé, il y a quelques mois, nous avons travaillé à régler ces problèmes-là – vient probablement, vient principalement de la mauvaise qualité de l'eau qu'on a pu extraire des forages de Sébikotane et de cette zone. Mais l'eau du lac de Guiers est une eau excellente, bien sûr traitée, mais c'est une eau excellente qui est servie au niveau de Dakar.

J'en viens maintenant aux questions posées. Bien sûr l'honorable député Abdourahmane Bocoum est revenu sur les taxes, c'est-à-dire sur comment cet office va marcher. En financier, il a beaucoup parlé de cela. Nous pensons, nous, qu'il ne faut pas taxer tout de suite les petits exploitants. Mais, il faudrait, et c'est cela l'Office. On n'a pas défini *a priori* comment tout cela va fonctionner. Ce sera à l'Office de définir les grands axes, bien sûr, et je l'ai dit en Commission. S'il y a des taxes nouvelles, ces taxes viendront à l'Assemblée nationale, mais ce qui est le plus important, c'est pourquoi nous avons défini un Office. Nous aurions pu définir une Agence, nous aurions pu définir une Société nationale, mais comme cet office-là pourra collecter des taxes, nous avons pensé qu'il fallait définir un Office, et c'est pourquoi nous passons à l'Assemblée nationale.

Mais, c'est bien aussi qu'on ait parlé d'office, parce que cela nous permet de présenter ce projet au niveau de l'Assemblée nationale et de discuter avec vous sur les possibilités que nous avons d'élargir, disons, les bases de cette discussion. C'est bien aussi que le Parlement, je l'ai dit en Commission, soit représenté au niveau du Conseil d'administration de l'Office, comme cela vous verrez progressivement comment les choses évoluent au niveau de l'organe qui va réguler le lac de Guiers.

Nous l'avons aussi dit en commission : l'office n'est pas là pour régler des problèmes de terres ; il y a des structures qui sont là pour cela. L'office, c'est principalement pour la gestion de l'eau, j'allais dire exclusivement la gestion de l'eau et bien sûr les infrastructures qui sont créées autour de l'eau.

Sur les taxes, nous avons bien noté mais, aujourd'hui, ce sera une politique à définir dans la création et dans l'animation de l'Office. Nous avons bien tenu compte de vos propositions et de votre explicitation sur les taxes qu'il ne faudrait pas éviter notamment à définir pour préserver la ressource.

L'Honorable député Ousmane Sow Huchard a posé des questions plus précises sur l'interdiction de la pollution. Nous sommes d'accord qu'il faut interdire en fait la *tri-pollution*, au niveau du lac. Il y a des solutions qui sont envisagées ; des solutions à moyen terme, et notamment on avait dit qu'il fallait définir l'hémisphère du Delta, ce qu'on appelle la « branche A » de l'hémisphère du Delta. Ce serait une solution pour la CSS et pour l'ensemble des pollueurs. Mais, en attendant que cette branche soit créée, nous avons pensé qu'il faut prendre des mesures déjà réglementaires pour éliminer ces rejets avant l'installation des stations d'épuration. Il y a des solutions à moyen terme, mais à court terme déjà, il faut prendre des mesures pour préserver la qualité de notre ressource.

Il m'a posé des questions sur le PSE et le PLT qui sont des projets financés par les bailleurs, notamment la Banque Mondiale. Sur les résultats, sur le rapport-contribution du lac de Guiers au système d'AEP de Dakar, en 2011, cela fera à peu près 49 %, puisqu'il y aura sur Ngniit 50 000 m³ et sur le KMS 130 000, ce qui ferait 180 000 m³/j au niveau de Dakar. Sachant que la capacité totale de Dakar est de l'ordre de 365 000 m³, cela ferait dans l'ordre de 49 % à 50 % pour 2011, où on va finir de réaliser l'ensemble des travaux d'extension, aujourd'hui, donc, il y a à peu près 35 %.

Sur les financements : le PSE, en termes d'hydraulique urbaine surtout, il y a eu un financement de 120 milliards entre 1997 et 2003 et sur le PLT (hydraulique urbaine toujours), il y a 80 milliards dépensés entre 2003 et 2009. Aujourd'hui, il y a le programme PEPAM qui démarre, et nous envisageons en tout, pour l'eau et l'assainissement, un financement de l'ordre de 600 milliards de francs CFA. Donc, l'eau et l'assainissement, à travers le PEPAM, vont être une partie importante. Mais, là on va beaucoup insister sur l'hydraulique rurale et l'assainissement rural aussi.

Toujours au niveau de ces résultats pour la sécurisation de cette eau, on a 150 000 branchements sociaux qui sont destinés aux populations défavorisées, soit à peu près, en comptant 10 personnes par foyer, cela fait 1 500 000 personnes raccordées. Il y a eu 100 bornes-fontaines installées dans les quartiers défavorisés et les villages à proximité des ouvrages, la réhabilitation et l'extension des réseaux dans toutes les villes du Sénégal de l'ordre de 25 milliards. Donc, il y a eu beaucoup de dépenses au niveau de ce qui est appelé PLT et PSE. Il y a eu

beaucoup de financements qui ont permis, quand même, d'atteindre le niveau relativement correct de l'alimentation en eau au Sénégal.

Et, bien sûr, dans les perspectives, y compris avec le PEPAM, vous avez parlé de dé-fluorisation. Nous avons déjà installé une station de dé-fluorisation à Thiadiaye, qui a donné de très bons résultats ; il y a quand même 80 % de fluor qui ont été enlevés et, en ce moment-là, c'est un niveau relativement correct, aujourd'hui, et nous pouvons étendre cette expérience à l'ensemble des localités concernées par le fluor. Au niveau de Dakar, je vous ai dit aussi que nous allons créer une station de dé-fluorisation pour aussi régler les problèmes d'eau en termes de couleur. Parce que je dis toujours qu'à l'école, on nous apprend que l'eau doit être incolore, inodore et sans saveur. Disons que la couleur ne gêne pas la qualité, mais l'œil (de l'homme) a besoin de voir une eau très claire, à partir de ce qu'on a appris à l'école aussi. Donc, nous allons traiter de manière plus scientifique ce problème de fer, de taux/gramme de quantité de fer présent dans l'eau, au niveau notamment des forages. Mais, cela ne gêne en rien la qualité de l'eau, donc nous allons ré-établir toutes ces stations.

Nous sommes d'accord sur les questions de pollution et autres. Nous allons saisir Monsieur le Ministre de l'Environnement pour regarder ensemble ce dossier-là. Je sais que ses agents sont déjà sur le site, mais nous allons pouvoir travailler ensemble sur ces questions, avec l'installation effective de l'Office du lac de Guiers.

L'honorable député Moussa Daffe a posé la question des infrastructures créées par la SONES. La SONES existe, donc gère ces infrastructures, mais nous allons faire le point, avec la mise en place de l'Office, sur l'ensemble des biens de l'Etat que l'office devrait pouvoir gérer.

Il a posé la question de l'augmentation du prix de l'eau : est-ce que la création de l'Office va entraîner une augmentation du prix de l'eau ? Du point de vue de son fonctionnement et même des investissements, je ne pense pas que cela soit des montants très importants. Donc, il n'y a pas d'influence sur le prix de l'eau.

Je dois dire (parce que je pense que l'honorable député Ahmed Fall Braya l'a posé justement après) que le prix de l'eau n'a pas varié depuis 2003. Donc, depuis 2003, aujourd'hui, malgré l'augmentation du coût de l'électricité, quand même, nous essayons de gérer cette situation pour ne pas augmenter ce prix, au bénéfice des populations.

Maintenant, sur les vallées fossiles, il y a eu ce débat en Commission, qui est venu aussi au niveau de la plénière.

L'honorable député Oumar Khassimou Dia est revenu sur le problème et l'a exposé ; nous avons aussi l'ensemble du dossier. Maintenant, il faudrait voir comment alimenter cette partie du Sénégal. Il a posé les problèmes techniques ; il y a un problème technique fondamental – on risque de les lier : c'est de ne pas (...), parce que l'eau du fleuve... Comme je l'ai dit tout à l'heure, le lac de Guiers, il y a surtout le Taouyé qui part du fleuve Sénégal. Je devrais ajouter qu'il y a aussi les ruissellements d'eau, et c'est important, parce que quand on parle de périmètre de protection, il y a tous les ruissellements d'eau venant du Ferlo, tout ce qui déferle vers le lac, donc il n'y a pas seulement que Richard-Toll. Il y a, quand même, en gravitation, tout un champ qui est concerné et, donc, on bénéficie bien de la situation géographique du Ferlo, donc ce n'est pas seulement le fleuve.

De la même manière, le fleuve a besoin de couler, d'alimenter, d'irriguer toute cette zone à partir de Bakel vers Saint-Louis, donc il y a ce problème technique qui a toujours été posé. Je ne voudrais pas revenir sur ces questions-là, mais je retiens qu'il y a un débat qui a eu lieu : il y a eu des problèmes techniques qui ont empêché la réalisation de ce projet. Des problèmes techniques et financiers, parce que c'est un coût colossal. Pour les réaliser, il faut prendre des protections supplémentaires pour toujours permettre l'irrigation du fleuve. Ensuite, il y a une zone rocheuse qu'on avait estimée, au départ, à 30 milliards pour éliminer ou percer cette zone rocheuse, et quand les études très fines ont été faites, au lieu de 30 milliards, cela devait au moins aller à 300 milliards ou beaucoup plus. Rien que pour percer cette zone rocheuse vers Bakel et amener cette eau, vraiment le coût sera très important, et les conséquences sur le fleuve et sur le Sénégal ne sont pas réellement maîtrisées.

On peut déplacer le fleuve Sénégal vers le lac de Guiers, si on veut, mais c'est une solution qui n'a pas été des plus heureuses. C'est vrai que si nous discutons de ces problèmes-là, nous voyons en même temps des hommes derrière, qui l'ont mené, mais il faut, sur le plan scientifique, discuter indépendamment de ceux qui l'ont réalisé. Cela n'a rien à voir, et je dis bien qu'on n'a pas à mentionner des personnes, parce que ce ne sont pas des personnes ; c'est un Gouvernement qui a réalisé cela avec les résultats que nous avons.

L'Honorable Député Oumar Khassimou Dia est revenu sur le contexte politique, et je ne vais pas y revenir outre mesure.

L'honorable député Chérif Elwaly Diop a fait une contribution, en disant qu'il faut élargir cette mission à l'ensemble des lacs ; nous avons discuté de cela déjà en Commission. C'est bien de commencer par un lac, mais il ne faut pas oublier qu'il y a tout l'environnement des lacs et des cours d'eaux, de manière générale, qui existent au niveau du Sénégal. Il y a ensuite le plan d'actions qui sera en relation avec l'Office, quand il sera effectivement créé. Mais, je pense que, puisque les députés seront représentés au niveau du Conseil d'administration, cela ne posera pas de problèmes pour apporter des contributions.

L'honorable député Tafsir Thioye a parlé du gaspillage de l'eau dans l'administration. Il y a une Commission spéciale qui est en train de travailler sur cela et de faire des propositions intégrant, bien sûr, le Ministère chargé de l'Hydraulique, le Ministère des Finances et notre Ministère, à travers le Patrimoine bâti. Donc, nous sommes en train de travailler (il y a une Commission spéciale qui est en train de travailler pour diminuer cela du côté de l'administration).

Mais, de manière générale, il faut réfléchir. Bien sûr, les particuliers, les industriels, ce sont les coûts qui les font agir, mais l'administration n'est pas toujours outillée pour mesurer son taux de consommation, et nous avons constaté qu'il y a eu beaucoup d'anomalies. Mais, c'est une Commission spéciale qui est en train de travailler, de manière générale, sur les consommations et notamment la consommation de l'administration pour éviter ces coûts.

On a retenu l'idée de centres de formation sur les métiers.

Pour l'honorable député Khassimou Dia, j'ai déjà parlé, tout à l'heure, de sa contribution et de l'information qu'il a donnée sur les problèmes des vallées fossiles. Mais, il y a cette question qui pouvait se poser : est-ce qu'il fallait élargir la mission, la compétence de la SAED ?

Je pense que c'est bien que chacun fasse son métier. La SAED, c'est l'Aménagement des terres. Vraiment pour gérer l'eau, je pense que c'est un autre métier, et l'Office va permettre de pouvoir le faire, bien sûr, en relation avec la SAED qui est automatiquement membre du Conseil d'administration (de cet Office). Et, je pense qu'ensemble, nous pouvons faire progresser cette zone.

L'honorable député Ousmane Guèye a fait une contribution et a expliqué qu'il faudrait un comportement plus responsable. Nous avons tous compris ses interrogations.

Sur les forages, il y a des traitements qui sont faits (au niveau de ces forages), mais il y a un suivi plus important qu'il faudrait pouvoir faire. Vous avez fait une contribution, en termes d'environnement à préserver. L'honorable député Moussa Cissé a posé des questions : d'abord, les questions de la pêche.

C'est vrai que les autorités de la pêche seront dans le Conseil d'administration – suite à nos discussions en Commission, on a ajouté le Ministère de la Pêche.

Pour la pêche continentale, c'est le Gouvernement de l'alternance qui l'a ramenée, c'était gérée avant par les Eaux et Forêts. C'est seulement en 2001 ou 2000 que la pêche continentale, y compris la pêche dans les lacs, est sortie à part et traitée comme métier de la pêche. C'est une pêche importante, vous l'avez expliqué et nous allons voir comment nous pouvons mieux les aider à faire leur métier, à protéger leur métier, comment aussi nous pouvons gérer les espèces. Parce que c'est cela aussi le problème : nous avons vu qu'il y a beaucoup d'espèces qui ont disparu au niveau du fleuve et qui existent maintenant au niveau du lac. Pour que ces espèces ne disparaissent à nouveau du lac, il y a, quand même, ce problème qui est là et qui est posé, et nous allons tout faire pour essayer d'apporter une solution. Mais, pour le secteur de la pêche aussi, il y a l'Agence de développement qui est impliquée. Il faudrait que l'ensemble des acteurs contribuent à ramener une situation tout à fait convenable.

Le rapport entre l'Office et les autres acteurs ?

Nous l'avons dit : tous les autres acteurs sont représentés au niveau du Conseil d'administration. Je pense que le Conseil d'administration sera un lieu de collaboration entre différents acteurs ; il y a l'OMVS qui est présente, la SAED, les Collectivités locales sont représentées au niveau du Conseil d'administration, bien sûr, le Ministère de l'Environnement – vous avez déjà parlé de lutte contre le typha, donc le Ministère de l'Environnement est représenté au Conseil d'administration. Je pense qu'avec l'ensemble de ces ressources, on sera suffisamment fort pour régler durablement les problèmes du lac. Je dois dire aussi que la question de l'Office a toujours été envisagée, en tout cas, depuis l'alternance. Il y a aussi les bailleurs qui ont tenu à ce qu'il y ait un Office pour gérer ce lac. Il y a les autorités, les collaborateurs, les autorités du Ministère aussi qui ont travaillé dans ce secteur et, ensemble, je pense que toutes les synergies ont contribué à, aujourd'hui, déposer ce projet de loi – bien sûr, il y a l'acceptation du Président de la République et du

Premier Ministre et leur encouragement pour régler ces problèmes définitivement autour du lac de Guiers.

L'honorable député Khadim Tabet nous a montré qu'il est originaire aussi de cette zone ; il a fait une contribution et a posé aussi des questions. D'abord sur le projet *Fonds nordique* : ce projet est en train de se terminer. Nous-mêmes y serons, le 29 Janvier, pour visiter les réalisations dans cette zone ; les réalisations liées au Fonds nordique - 40 villages étaient concernés. Comme je l'ai dit, ces villages concernent à la fois le Mbane, le Gniit et le Keur Momar Sarr - 40 villages, c'est insuffisant, parce qu'il y en a beaucoup. L'honorable député Abdourahmane Sow était revenu en commission sur ces questions-là, parce que, quand même, c'est incompréhensible que les canalisations passent devant les villages, et que ces villages-la qui vivent à côté du lac de Guiers, voient l'eau du lac de Guiers, et que cette eau soit transportée vers Dakar, vers d'autres villes et qu'on laisse ces villages sans eau potable. C'est un problème !

Le Fonds nordique a financé une partie, la SONEES est en train de réaliser une autre partie, mais nous voulons faire en sorte que l'ensemble des villages du lac soient connectés au réseau d'eau potable. Ce n'est que justice, j'allais dire. Ce n'est pas leur eau, puisque l'eau appartient à la nation, mais ce serait, quand même, réparer une injustice incompréhensible.

C'est un peu comme à Gniit (on va régler ce problème-là) : quand vous allez à Gniit, le village n'est pas éclairé alors que l'usine est éclairée. Ceux qui habitent à l'usine sont éclairés, mais pas le village ; c'est un problème que nous avons toujours déploré, et je pense que nous allons régler cela. La SDE a accepté finalement de financer l'électrification du village. C'est un problème assez important, et pendant des décennies, on ne voyait l'électricité qu'à l'usine, et qu'avec les cadres qui y habitent, qui travaillent pour l'usine.

Je me rappelle quand j'allais en meeting là-bas, on me présentait des torches, des lampes-tempêtes, pour me dire de régler cela. Vraiment, j'avais dit que je n'oserais pas aller à Gniit, le soir, sans que le problème ne fût réglé. Heureusement, donc, on est en train de le faire, ce sera un problème réglé. De la même manière, avec cette eau qui passe devant les villages, au moins qu'on pense à alimenter ces villages, même si c'est une borne-fontaine, au moins qu'il y ait de l'eau potable que les habitants pourront consommer. On a bien sûr la liste de ces villages qui sont notamment dans les trois zones. Nous allons régler définitivement ce problème. Il a aussi posé la question de l'histoire. Bien sûr, le lac de

Guiers, c'est *Ndeer*, c'est *Talatëy Ndeer* – je vois la Présidente qui aussi est très impliquée dans ces problèmes-là.

C'est d'abord *Ndeer* pour nous, dans l'autre partie qui est liée au Walo. Ensuite, c'est vrai que jusqu'à présent, je ne comprends pas bien le nom qu'on a donné après la colonisation, parce que le lac de Guiers, j'ai l'impression que nous l'avons donné en relation avec la rivière qui s'appelle *le Guiers* qui est en France. Bon ! Je pense qu'il y a ces problèmes-là, mais avant il y avait effectivement un nom peulh qui existait ; certains parlent de « *Pañe* ». « *Pañefuli* », c'est le nom le plus fréquent qui était utilisé. Vous avez raison : vous avez fait vos enquêtes auprès de vos parents, et c'est bien tout cela. C'est un peu les noms que nous avons donnés, après la colonisation, qui posent aussi problème. On changé les noms, mais c'est un problème de culture nationale.

On a, quelques fois, changé les noms et francisé, en quelque sorte, ces noms-là. Mais, le lac de Guiers, c'est toute une histoire. C'est l'histoire du Walo, c'est la dernière capitale historique du Walo, c'est *Talatëy Ndeer* ; tout le Walo s'y reconnaît. Le Walo, ce n'est pas seulement le département de Dagana, c'est aussi le département de Louga, c'est Keur Momar Sarr, c'est tout cela. Les *Walo-walo* n'ont jamais accepté cette séparation coloniale, et les cercles ont toujours posé des problèmes et ont toujours évolué. Je ne veux pas trop insister sur l'histoire, revenons à notre sujet, mais je voulais profiter de la question de Khadim Tabet pour parler de ces problèmes-là.

L'honorable député Ameth Saloum Boye a aussi fait une contribution sur la nécessité de préserver les lacs et a aussi posé une question sur les gouverneurs. Dans le Conseil d'administration, il y a la présence du représentant du Conseil de concertation des usagers du lac de Guiers ; le gouverneur, en fait, est le Président de ce Conseil de concertation. C'est lui qui convoque le Conseil de concertation.

Nous avons un problème avec l'Office : dans le Conseil d'administration, il y a, selon la loi, 12 membres au maximum, et tous ces Ministères ainsi que le Parlement doivent être représentés. Mais, comme il y a déjà le Conseil de concertation, et que le gouverneur est déjà le président de ce Conseil, c'est peut-être plus simple, parce qu'on n'avait même pas mis le Parlement au moment de la Commission. Donc, il fallait forcément élaguer certains noms, et c'est ainsi que nous avons ajouté le Parlement, le Ministère chargé de la Pêche et on avait proposé les Universités. Parce que dans les Offices, de manière générale, sur les 12 membres, il doit y en avoir au moins 2 qui représentent la profession,

c'est cela. Et comme on fait de la recherche sur ces questions-là, je pense que c'est bien que l'université soit représentée, notamment l'Université de Saint-Louis, qui est juste à côté. Donc, on n'a pas totalement réglé ces problèmes-là.

Pour l'honorable député Adama Sow, je savais qu'il allait intervenir sur les vallées fossiles, mais comme il y a eu déjà ce débat, je retiens qu'il demande que nous retravaillions sur ce dossier et que nous voyions comment nous pouvons alimenter en eau cette partie-là. Maintenant, nous allons discuter avec les techniciens, puisque la mission elle-même a disparu- la mission des vallées fossiles et, aujourd'hui, nous avons une Agence : l'Agence de la promotion du réseau hydrographique national qui, en principe, a repris ces missions-là. Donc, nous allons voir. Il faut des moyens, des moyens importants, parce que ce sont des milliers de milliards, si on veut vraiment régler ces problèmes, et ce n'est pas toujours sur le plan technique – en tout cas, ce n'est pas la meilleure voie que nous avons empruntée jusqu'à présent. C'est vraiment une question technique ouverte que nous allons réétudier, mais j'ai bien apprécié, tout à l'heure, la contribution de l'honorable député Oumar Kassimou Dia, qui était un acteur de ce dossier et qui a pu donner des informations que moi-même je n'aurais pas pu donner sous cette forme. Donc, c'est bien qu'un acteur ait présenté ce problème.

L'honorable député Abdourahmane Sow n'a pas pu terminer malheureusement son intervention, mais a fait une contribution. Je sais que c'est un acteur du département de Louga et notamment de la zone de Keur Momar Sarr et qui connaît bien ces problèmes.

Nous sommes d'accord avec lui qu'il faudrait que nous « déplaçons » le Parlement pour discuter avec les populations, pour voir la situation réelle. Avant la création de l'Office et son financement par les bailleurs, il y avait eu une discussion avec les usagers, on a voulu favoriser cette participation. Cela n'a pas pu se faire, peut-être, dans toutes les localités, mais il y avait une association, notamment, avec l'existence de ce Conseil de concertation des usagers qui a fonctionné, qui a alimenté la discussion.

C'est vrai que, souvent, quand on parle de gouverneur, on pense au gouverneur de la région de Saint-Louis, alors qu'il faut associer aussi le gouverneur de la région de Louga, puisque le lac est quand même dans deux régions : les régions de Louga et de Saint-Louis. Peut-être que c'est cette approche qui n'a pas été faite, et les problèmes sont visibles, quand on va à Keur Momar Sarr. Vous avez posé aussi le problème de cette digue qui est aussi réalisée pour le nivellement du lac de Guiers.

C'est très important que les limites soient respectées ; on a dit entre 1,5m et 2,5m, c'est très important que cela puisse se faire à ce niveau. Sur le périmètre de protection, nous sommes d'accord qu'il faut protéger cette zone. Nous avons parlé de bassins versant tout ce qui ruisselle vers le lac, il faut le protéger, et tout ce qui vient de la Taouéy, c'est toute cette zone qu'il faut protéger. Nous avons pensé qu'il fallait une largeur de 10 km pour protéger cette partie. L'eau de pluie est aussi utile que l'eau venant du fleuve pour alimenter convenablement ce lac.

Bien sûr, nous allons nous rapprocher de lui sur d'autres questions mais, comme nous l'avons dit, en Commission, nous allons prendre un arrêté spécifique sur cette question qui est déjà posée dans le Code de l'eau. Le président Doudou Wade, tout à l'heure, posait ce problème-là : nous sommes en train de réécrire le Code de l'eau. Donc, nous allons pouvoir, dans les prochains mois ou, peut-être même, le mois prochain, présenter le nouveau Code de l'eau, parce que l'ancien Code date de 1981. Donc, il faut le réaménager, recadrer certains problèmes, et nous allons revenir au niveau du Parlement pour présenter ce dossier.

L'honorable député Abdoulaye Dieng a fait une contribution. L'honorable député Magatte Kamara aussi a fait une longue contribution. Je le remercie de la comparaison qu'il a faite avec le lac Tchad et la nécessité de faire en sorte que ce qui est arrivé au lac Tchad n'arrive pas au lac de Guiers et aux lacs du Sénégal de façon générale. Je ne connais pas la superficie de ce qu'on a appelé les vallées fossiles, mais on a là un lac qui est totalement asséché. Je ne connais pas sa superficie, mais le fait est là : il n'existe plus. Donc, on doit pouvoir prendre les mesures idoines pour régler ces problèmes.

L'honorable député Ndiawar Wade, comme d'habitude, est revenu sur le problème de Ndioksall. Pour l'algue, c'est une question que nous sommes en train de régler. Je savais qu'il allait me poser cette question. C'est mon ami Ndiawar Wade qui a posé cette question. C'est vrai que Ndioksall est devenu insuffisant pour alimenter toute cette zone, donc il faudrait trouver une solution plus heureuse.

Au Président Doudou Wade, j'ai un peu répondu à la question, tout à l'heure, sur notamment le Code de l'eau, qui date de 1981, qu'il faudrait revoir et reposer les questions d'environnement, les questions de préservation. Comment élargir cette gestion au niveau de l'ensemble du lac et comment définir une nouvelle politique qui gère, en même temps, les questions liées à l'assainissement ? Puisque, « *qui dit eau potable,*

dit en même temps eaux usées ». Donc, il faudrait qu'on puisse régler cela de manière durable.

Voilà, Madame la Présidente – j'espère que je n'ai pas été trop long - les éléments de réponses que je voulais apporter aux questions qui ont été posées.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie Monsieur le Ministre d'Etat.

Je ne sais pas si, parmi les collègues, il y en a qui désirent reprendre la parole ?

Je vous donne lecture de la deuxième liste :

Ahmed Fall,
Oumar Khassimou Dia,
Adama Sow,
Doudou Wade.

La liste est close.

Je passe la parole à notre collègue Ahmed Fall.

MONSIEUR AHMED FALL

Merci, Présidente.

Monsieur le Ministre,...

(Intervention en wolof).

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie cher collègue.

La parole est à notre collègue Oumar Khassimou Dia.

MONSIEUR OUMAR KHASSIMOU DIA

Madame la Présidente, je voudrais préciser ma pensée, suite à l'intervention de mon collègue Adama Sow.

Je suis le premier à vouloir voir le Ferlo reverdi, ravitaillé en eau, pour plusieurs raisons. Mais, nous parlons, ici, des raisons objectives qui ont fait que ce projet, qui a été initialement bien conçu, a eu des problèmes ; bien conçu, mais avec des erreurs qu'on a découvertes après. J'aurais bien voulu que Abdoulaye Sow soit là. On lui a donné tous les moyens, on lui a donné une haute autorité : de toutes les directions, au niveau

national, c'était la plus importante. Tous les moyens étaient mis à sa disposition, parce qu'on pensait qu'on pouvait, effectivement, tout en creusant un tout petit peu joindre le lac de Guiers aux rives du fleuve Sénégal à partir de Bakel, que c'était un travail léger à faire. Mais, suite à des investigations, on s'est rendu compte que c'étaient deux fleuves parallèles. Faire revivre le fleuve Ferlo, c'était l'objectif initial.

Faire revivre le fleuve Ferlo à partir de l'autre fleuve, je dis que c'est techniquement possible. Bien sûr, rien n'est impossible mais, au point de vue finances, cela coûte cher et, au point de vue politique régionale, c'est impossible, parce que cela reviendrait à faire dévier les eaux de fleuve à partir de Bakel ou de Matam pour les faire passer par le Ferlo et les faire aboutir au niveau du lac de Guiers. Tout l'amont bien servi, mais l'aval se dessèche ! Les Mauritaniens n'accepteraient pas cela. Les Maliens, idem !

Donc, il y a un problème politique et un problème technique. Mais, ce qui est possible – je crois que le Ministre d'Etat l'a dit – c'est qu'on peut essayer de voir comment, à partir du lac de Guiers, creuser pour remonter le plus loin possible. On l'avait fait. Quand Abdoulaye Sène s'était rendu compte que ce n'était pas possible, il avait creusé jusqu'à Mbeuleukhé, mais cela a coûté des milliards et des milliards. Si on a les milliards pour continuer, on y va ! Encore qu'il y a des limites, parce qu'au-delà d'un certain kilométrage, on risque de vider le fleuve Sénégal à partir du lac de Guiers, parce que l'eau, quand même, ce sont des quantités qui sont bien définies. Ce n'est pas inépuisable !

Donc, je suis d'accord qu'on puisse, à partir du lac de Guiers, de Mbeuleukhé, continuer tout au long, autant que faire se peut, vers Tambacounda, mais pas pour dévier sur le fleuve Sénégal. Parce que, dès que vous aboutissez sur le Sénégal, vous déviez les eaux du fleuve, vous tuez le fleuve Sénégal. Les fleuves peuvent mourir ! Bakel serait servie – parce que ce serait entre Bakel et Matam – mais Matam serait desservie, parce que l'eau ne peut pas monter ; l'eau descend. C'est cette technique que je voudrais qu'on saisisse, mais mon intention n'est pas de dire qu'on doit priver le Ferlo d'eau.

Montez autant que possible mais, sachez que cela coûte des milliards. Pour aller à Mbeuleukhé, on avait calculé, et cela faisait près de 10 000 000 000 pour faire 6 km. Si maintenant vous avez la possibilité d'avoir autant de milliards que possible, pour aller plus loin, je suis d'accord. Mais, aux plans technique et politique, on ne peut pas faire revivre le fleuve Ferlo à partir du fleuve Sénégal. C'est impossible !

Parce qu'à ce moment, cela reviendra à tuer le fleuve à partir de Bakel ou de Matam. Si j'avais une carte, on aurait compris très vite, mais c'est dommage ! Voilà ce que je voulais préciser, Madame la Présidente.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue.
La parole est à notre collègue Adama Sow.

MONSIEUR ADAMA SOW

Je vous remercie Madame la Présidente.
Monsieur le Ministre d'Etat,
Le Président du Groupe parlementaire vient de dire qu'il n'est jamais trop tard pour bien faire. Je me souviens : le Président Wade disait lui aussi : « donnez-moi vos idées, je vous donnerai les moyens de les réaliser ». Monsieur le Ministre d'Etat, ce qui nous intéresse, nous, c'est qu'on puisse profiter des erreurs dont on vient de parler, pour capitaliser ce que le Djolof souhaiterait avoir au niveau du département de Linguère. Donc, nous, nous demandons au Président Wade de tout faire pour réaliser ces vallées. On dit souvent que « Vivre c'est aimer » ; Monsieur le Ministre d'Etat, nous aimons vraiment ces vallées, « nē ndoxmi walaŋaan waay ! »
Merci.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, cher collègue.
La parole est à notre collègue Doudou Wade.

MONSIEUR DOUDOU WADE

Je vous remercie, Madame la Présidente.
Monsieur le Ministre d'Etat, je vous remercie de vos réponses et je salue la hauteur du débat qui est engagé, du point de vue politique, du point de vue technique et du point de vue économique.
Vous avez senti, Monsieur le Ministre d'Etat, le besoin pour la représentation nationale d'être en contact direct avec les populations pour leur intérêt, et en synergie avec le Gouvernement.
Je pense que vous avez eu un excellent résultat lors de l'examen du Code de la construction et, aujourd'hui, vous avez entendu les idées émises par la représentation parlementaire.

D'abord, de l'expérience passée de notre collègue qui est encore intervenu sur le même cas, je voudrais dire à mon collègue : vous vous êtes entendus. Vous vous êtes entendus, parce que chez nous, nous savons que les conseils sont faits pour être écoutés, enregistrés, analysés mais aussi alliés à la situation et les orientations politiques. Je pense que votre réflexion a été bonne. Dommage que vous n'ayez pas été entendus à cette période ! Et, peut-être que si nous avions su en ce moment-là, nous aurions pu vous dire de venir chez nous, parce que vous devez être écouté et vous êtes écouté chez nous. C'est sans démagogie aucune que je le dis. Je pense que c'est cela.

Un collègue a, tout à l'heure, parlé de la CSS (Compagnie Sucrière Sénégalaise) mais, c'est parce que le monde a évolué, le Sénégal a évolué, le contexte économique national et international a évolué. Cela veut dire que les idées et solutions d'hier ne peuvent pas être solutions d'aujourd'hui. Mais, quel que soit X, nous avons des ressources pour lesquelles il nous faut, pour l'Afrique et pour le Sénégal, avoir d'autres orientations : c'est le soleil, c'est l'eau. Et l'eau, aujourd'hui, qu'on le veuille ou non, dans les années à venir, sera source de conflits, parce que c'est la vie, c'est l'alimentation humaine, c'est le bétail, c'est beaucoup de choses, à la fois, c'est l'industrie, mais l'industrie avec un apport de pollution et de dégradation. Cela veut dire que nécessairement, comme l'a dit Monsieur le Ministre d'Etat, il faut que le Parlement (la majorité et la minorité) puisse encore aller au-delà de la réflexion pour savoir, aujourd'hui, par rapport à 1981, quelle politique et quelle loi pour l'eau.

Monsieur le Président, c'est à cela que nous vous invitons, compte tenu de votre expérience, de votre passé politique et de tout ce que vous représentez pour le Sénégal et pour le bassin le plus important de réserve d'eau. Ce n'est pas seulement les eaux de surface, mais aussi les eaux souterraines. Si nous n'avions pas fait tout ce que nous avons fait pour mettre toutes les populations dans cette zone avec les inondations, avec la pollution de la nappe phréatique, si nous n'avions pas laissé s'installer l'anarchie dans cette situation-là, est-ce que nous n'aurions pas, Monsieur le Ministre d'Etat, d'autres nappes phréatiques à gérer, comme le lac de Guiers ? C'est par une incompétence associée au manque d'écoute des techniciens, que nous sommes arrivés à cette situation que nous sommes en train de redresser.

Je vous remercie.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Président.
Chers collègues, la deuxième liste des orateurs est épuisée.
Monsieur le Ministre d'Etat, vous avez la parole.

MONSIEUR LE MINISTRE D'ETAT

Merci, Madame la Présidente.
Madame la Présidente,
Honorables Députés,
Merci, Président Doudou Wade, de donner des éléments d'appréciation générale.

Je salue vraiment la hauteur du débat. Je suis totalement d'accord avec cela et je pense que le Parlement aussi doit contribuer à ce débat qui est un débat, quelques fois, scientifique, qui est un débat politique, qui est un débat social, et vous connaissez, un peu, les tenants de cette histoire.

Je reviens en quelques mots sur les vallées fossiles. Bien sûr, l'honorable député Adama Sow pose la question en disant qu'il faudrait, quand même, qu'on voie au niveau du Gouvernement ce qu'on peut faire. On a bien donné des éléments de coût.

Pour l'honorable député Oumar Khassimou Dia, je connais certains éléments du dossier. Mais, je pensais que ce n'était pas forcément utile, parce que vous savez que, pour ce dossier-là, les bailleurs avaient posé quelques problèmes importants, notamment le fait que ce dossier, vu l'implication du fleuve, devait être géré par l'OMVS ; ce qui n'a pas été le cas. Il y a la Mauritanie qui disait aussi qu'elle avait ses vallées fossiles « Aftout Essahli » ; une vallée fossile qui devait se faire avant nos vallées fossiles et qui allait, peut-être, détourner toute une partie du lac de Guiers. Cela allait poser des problèmes assez sérieux : il y a des problèmes énergétiques, dont on avait parlé, puisqu'il y avait des coûts. Je vous parlais, tout à l'heure, de la barre rocheuse après Bakel mais, il y avait des coûts énergétiques très importants ; vu le coût de l'énergie, on risquait de prendre toute l'énergie de Manantali pour régler ces problèmes.

Voilà, les problèmes techniques qui étaient posés, à ce moment là. Mais, je pense que l'honorable député a raison de dire qu'il faut essayer de régler le problème de l'eau dans cette partie, où il y avait déjà une vallée fossile dans le temps. C'est un problème qui sera, à nouveau, posé au niveau du Gouvernement. On verra. On va revenir sur les éléments de

coûts et voir si nous pouvons les prendre en charge, s'il le faut au niveau des partenaires, si nous pouvons trouver des partenaires qui peuvent prendre cela en charge. Mais, c'est une question qui est là posée : l'accès à l'eau pour cette partie du Sénégal. Mais, c'est comme cela seulement que je peux résumer, à ce stade-ci, la question, sans aller trop loin dans les débats techniques.

L'honorable député Ahmed Fall Braya a posé, tout à l'heure, la question. J'ai déjà répondu à une partie de la question – vous étiez malheureusement sorti – c'est sur le coût, le prix de l'eau.

Je vous disais que le prix de l'eau, depuis 2003, n'a pas varié, malgré l'augmentation du coût de l'énergie (parce que, quand même, le coût de l'énergie a augmenté d'année en année, et je pense que c'est le facteur de production le plus élevé dans l'eau). C'est, quand même, l'énergie qui intervient, parce qu'il faut transporter l'eau, et en transportant l'eau, cela demande de l'énergie, beaucoup d'énergie et, de manière générale, dans les stations de relèvement, etc., vraiment cela demande de l'énergie.

Maintenant, votre question ce n'est pas forcément par rapport au prix, c'est par rapport à l'affermage, c'est-à-dire le contrat que nous avons signé avec la SDE. Le contrat expire en avril 2011, exactement le 23 avril 2011. Le Gouvernement du Sénégal a choisi de préparer un appel d'offres pour qu'il y ait un autre contrat, pas avec la SDE forcément, mais c'est un appel d'offres ouvert, pour un autre contrat pour la gestion de l'eau. Cette fois-ci, le Gouvernement pense qu'il faut, peut-être, une concession qu'on appelle une « concession totale », c'est-à-dire qu'il ne faudrait pas seulement que la personne ou la personne morale distribue de l'eau et facture, mais aussi que cette personne morale qui sera choisie investisse dans l'eau, réalise des investissements. Je sais que c'est un débat qui va être posé, parce qu'il faut préparer l'appel d'offres, il y a eu des expériences mais, aujourd'hui, c'est cela l'option du Gouvernement : aller vers une concession, faire un appel d'offres ouvert, et des Sénégalais pourront, donc, concourir comme tout le monde. Je rappelle qu'il y a près de 600 milliards au niveau du secteur de l'eau et de l'assainissement qui sont investis par les bailleurs. Donc, il y aura un élément d'appréciation et de choix. Mais, l'appel d'offres sera un appel d'offres ouvert. Sur ces questions, on va voir exactement comment réaliser cette concession et avec qui le réaliser. J'en ai parlé, d'ailleurs, le week-end dernier, après un atelier de notre ministère.

Voilà, un peu, pour répondre à cette question et, comme l'appel d'offres n'est pas encore lancé, je ne voulais pas détailler certains éléments qui

vont apparaître au niveau de l'appel d'offres, mais je vous parle seulement de l'intention du Gouvernement. L'intention du Gouvernement, c'est de ne pas renouveler. On ne renouvelle pas en avril 2011. On va faire un appel d'offres ouvert sur la concession, qui sera une concession totale. C'est la position du Gouvernement sur cette question.

MADAME LA PRESIDENTE

Je vous remercie, Monsieur le Ministre d'Etat.
Est-ce qu'il y a d'autres collègues qui veulent prendre la parole ?
C'est bon ! La discussion générale est close.
Nous allons passer à l'examen des articles du texte de loi ; Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article premier : « Il est créé un établissement public à caractère industriel commercial dénommé Office du lac de Guiers régi par les dispositions de la loi n ° 90-07 du 26 juin 90 relative à l'organisation, au contrôle des entreprises du secteur parapublic et au contrôle des personnes morales de droit privé bénéficiant du concours financier de la puissance publique. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article premier.
Quels sont ceux qui son pour son adoption ?
Quels sont ceux qui son contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'article premier est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 2 : « Le Ministère chargé de l'hydraulique en assure la tutelle technique et le Ministère chargé des finances la tutelle financière. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 2.
Quels sont ceux qui son pour son adoption ?
Quels sont ceux qui son contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 2 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 3 : « L'Office du lac de Guiers a pour mission la planification et la gestion rationnelle des eaux du lac, la programmation des investissements, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre, la conception et le contrôle des travaux portant sur les infrastructures relatives à la gestion des eaux du lac, l'exploitation et la maintenance des équipements de gestion du plan d'eau, le contrôle de l'ensemble du périmètre de protection du lac, le suivi qualitatif et quantitatif des ressources du lac. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 3.

Quels sont ceux qui son pour son adoption ?

Quels sont ceux qui son contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 3 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 4 : « L'organisation et le fonctionnement de l'Office du lac de Guiers sont fixées par décret. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 4.

Quels sont ceux qui son pour son adoption ?

Quels sont ceux qui son contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 4 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 5 : « L'Etat transfère à l'Office du lac de Guiers la gestion physique, comptable et financière des biens du domaine public nécessaires à la réalisation de son objet. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 5.
Quels sont ceux qui son pour son adoption ?
Quels sont ceux qui son contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'article 5 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 6 : « Le transfert de la propriété des biens et droits immobiliers du domaine privé de l'Etat à l'Office du lac de Guiers est autorisé dans la mesure où ils sont nécessaires à la réalisation de son objectif. L'Etat met à la disposition de l'Office du lac de Guiers les moyens humains, matériels, financiers nécessaires à la réalisation de son objet. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 6.
Quels sont ceux qui son pour son adoption ?
Quels sont ceux qui son contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'article 6 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 7 : « Un arrêté du Ministère chargé de l'hydraulique fixe la liste des biens, droits et obligations ainsi que les agents à transférer à l'Office du lac de Guiers. »

MADAME LA PRESIDENTE

Je mets aux voix l'article 7.
Quels sont ceux qui son pour son adoption ?
Quels sont ceux qui son contre son adoption ?
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?
L'article 7 est adopté à l'unanimité.

MONSIEUR LE RAPPORTEUR

Article 8 : « Sont abrogées toutes dispositions contraires à la présente loi. »

Je mets aux voix l'article 8.

Quels sont ceux qui son pour son adoption ?

Quels sont ceux qui son contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'article 8 est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix l'ensemble du texte.

Quels sont ceux qui son pour son adoption ?

Quels sont ceux qui son contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Le texte est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Ministre d'Etat, nous vous félicitons. A la suite des députés du Walo, je joins ma voix à la leur, et je pense que c'est une belle initiative nationale mais qui connaît, aujourd'hui, un contexte historique.

Vous avez parlé de Nder et, aujourd'hui, c'est mardi, vous êtes au banc du Gouvernement, vous le Walo-walo, petit-fils de Natogo Arame Sokhna, je suis au présidium, et l'initiateur, c'est le Président Wade, petit-fils de Mbagne Wade, 3^e Brack du Walo.

Je vous remercie chers collègues.

-4-

Fin de la séance

L'ordre jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance et de reprendre nos travaux le mardi 29 à 09h pour examiner « la proposition de loi n° 24/2009 abrogeant et remplaçant le dernier alinéa de l'article 92 du règlement intérieur de l'Assemblée nationale. »

Il n'y a pas d'observation?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée.